

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20181115-2018-152DC-DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

Délibération n° 2018/152 DC

Un extrait de la présente délibération a été affiché au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :

Le 22 novembre 2018

Effectif statutaire :	93
Membres en exercice :	93
Quorum :	47
Présents :	63
Excusés :	19
dont représentés :	18
Absents :	10
Nombre de votants :	86

Secrétaires de séance :

*Monsieur Jacky BOUCHENOIRE
conseiller de la commune de LONGUE-
JUMELLES*

*Monsieur Pierre-Yves DELAMARRE,
conseiller de la commune de VARRAINS*

Le jeudi quinze novembre deux mille dix huit à dix sept heures, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis au l'Ecole Nationale d'Equitation de SAUMUR, rue de Terrefort à Saint Hilaire Saint Florent, dans l'Amphithéâtre, sur convocation faite par Monsieur Jean-Michel MARCHAND, président, le huit novembre deux mille dix huit.

Tableau d'ordre après installation et élection :

Président : MARCHAND Jean-Michel

Vice-présidents :

DEVAUX Isabelle, PATTEE Michel, FLEUTRY Lionel, HARRAULT Jérôme, FROGER Armel, FULNEAU Jean-Yves, GOULET Jackie, RUAULT Christian, MICHAUD Anatole, MOUSSERION Eric, BERTIN Guy, MIRANDE Rodolphe, SARAMITO Sophie, BEILLARD Sylvie, TUBIANA Sophie

Conseillers :

DURAND Marie-Luce, ROUSSEAU Didier, SEYEUX Marie, BOUCHER Yves, NIORT André, LE NEILLON Marie-France, DELAUNAY Laurence, AUVINET Françoise, ANTOINE Jean-Pierre, TAILLECOURS Isabelle, TOURON Eric, CHARTIER Claudia, POIRON Jean-Marie, MORON Nathalie, ANGER Fabrice, LEFORT Alain, CHEPTOU Bruno, LEGUAY Danielle, VERITE Patrice, LAMY Benoît, PASSEDROIT Alain, SIRE Michel, GOUZIL Gilles, STEPHAN Florian, CANTIN Jeannick, MOUCHARD Patrice, SAULEAU Denis, GUILLAUME Didier, MORTIER Frédéric, BOUCHENOIRE Jacky, SCHOUBERT Odette, BRAULT Emmanuel, PEHU Nicole, JOBARD Alain, BONNIN Marc, ADAM Danièle, PERSIN Gérard, MIGNOT Eric, LEFIEVRE Eric, SIBILEAU Dominique, L'HERROUX Lydia, TAILLEE Gabriel, NIVELLE Laurent, ANGUENOT Sophie, LELIEVRE Astrid, NERON Noël, LE COZ Géraldine, LOYEAU Jack; GUILLON Béatrice, CARDET Christophe, NERON Marc-Antoine, LHEMANNE Jean-Luc, HENRY Véronique, PROD'HOMME Bruno, TAUGOURDEAU Sylvie, RABAULT Caroline, APCHIN Michel, DAMAS Françoise, JAMIN Charles-Henri, DUFOUR Fabrice, de LUZE Diane, BOISSONNOT Alain, SILVESTRE DE SACY Françoise, BOUTIN Bernard, OGGEREAU Nicolas, CONDEMINÉ Patrick, TALLUAU Gilles, SUPLOT Jean-Marcel, TARDIVEL Jacqueline, PIERRE Grégory, BERTRAND Béatrice, BAUDOUIN Noël, Patrick ALOPE, Renaud HOUTIN, Pierre-Yves DELAMARRE, Gilles BARDIN

Suppléants :

CHEYNOUX Frédéric, FOURRIER Christophe, BOIREAU Christophe, LEVEQUE Béatrice, VASSEUR Nathalie, SAUSSEREAU André, BEAUMONT Robert, GOIZET Jean-Luc, COURRIER Bernard, FOUCHARD Marie-Claude, CHAMBRY Sonia, MAINDRON Manuella, CATIN Régine, FRESNEAU Roger, JUIN Gilles, ISABELLON Isabelle, DAVASE Alain, BOISSEAU Jacques, BRANCHEREAU Serge, CANTIN Stéphane, DELAUNAY Willy, CHEVROLIER Didier, BOURIGAULT Pierre, PONTOIRE Dominique, BOUSSAULT Philippe, JAUDOUIN Michel, FOUQUET Martine, TELLIER Marie-Thérèse, BONNEAU Isabelle, BRELIERE Marinette, BELLANGER Sylvie, EPIN Annie, POTIER Françoise, MOREAU Etienne, BOSSIS Eric, PELLETIER Christiane, Jean-Marc CHEVALLIER, Monique CHARBONNEAU

État des présents : Le Président, 13 vice-présidents, 49 conseillers = 63 membres présents

Excusés par ordre d'enregistrement des pouvoirs :

Jean-Luc LHEMANNE a donné pouvoir à Jean-Michel MARCHAND ; Françoise AUVINET a donné pouvoir à Jean-Pierre ANTOINE ; Béatrice GUILLON a donné pouvoir à Bruno PROD'HOMME ; Danièle LEGUAY a donné pouvoir à Laurence DELAUNAY ; Yann PILVEN LE SEVELLEC a donné pouvoir à Marie SEYEUX ; Géraldine LE COZ a donné pouvoir à Jackie GOULET ; Sophie TUBIANA a donné pouvoir à Rodolphe MIRANDE ; Danièle ADAM a donné pouvoir à Lionel FLEUTRY ; Marie France LE NEILLON a donné pouvoir à Jean-Marcel SUPLOT ; Véronique HENRY a donné pouvoir à Marcus NERON ; Marc BONNIN a donné pouvoir à Grégory PIERRE ; Gabriel TAILLEE a donné pouvoir à Claudia CHARTIER ; Nathalie MORON a donné pouvoir à Michel PATTEE ; Frédéric MORTIER a donné pouvoir à Jacky BOUCHENOIRE ; Sophie SARAMITO a donné pouvoir à Isabelle DEVAUX ; Jack LOYEAU a donné pouvoir à Noël NERON ; Charles Henri JAMIN a donné pouvoir à Michel APCHIN ; Sophie ANGUENOT a donné pouvoir à Caroline RABAULT.

Isabelle TAILLECOURS est remplacée par sa suppléante Marie-Claude FOUCHARD.

Excusés : Florian STEPHAN.

Absents : Emmanuel BRAULT, Christophe CARDET, Fabrice DUFOUR, Renaud HOUTIN, Lydia L'HERROUX, André NIORT, Fabrice ANGER, Jeannick CANTIN, Sylvie TAUGOURDEAU, Michel SIRE.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité. Son contenu a été affiné par un décret de juin 2016. Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 par son article 13, impose aux collectivités à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs et de prévoir une projection de leurs dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement, en lien avec l'objectif national de limitation de la hausse de la dépense publique locale.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit notamment présenter les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels).

Le rapport contient également les perspectives liées à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Par ailleurs, le rapport doit permettre de connaître l'évolution de l'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Même si toutes les collectivités ne sont pas concernées par la signature d'un contrat avec le préfet, et même si aucune sanction financière " individuelle " n'est prévue pour elles, elles seront néanmoins tenues de présenter leur rapport de telle sorte à démontrer qu'elles intègrent ces objectifs nationaux dans leur propre budget.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret (voir également circulaire du 30 novembre 2015). Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

1. Contexte économique

1.1. Perspectives de l'économie mondiale 2018 : la croissance devrait perdurer

Selon les projections, la croissance mondiale devrait atteindre 3,9 % en 2018 et en 2019, ce qui correspond aux prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2018, mais l'expansion devient moins égale, et les risques entourant les perspectives augmentent notamment d'une croissance moins synchronisée. Aux États-Unis, la dynamique à court terme s'affermi conformément aux prévisions des PEM d'avril dernier, et le dollar s'est apprécié d'environ 5 % ces dernières semaines.

Cependant les tensions économiques entre les États Unis et la Chine mais aussi l'Europe ne manquent pas d'interpeller.

Les projections de la croissance ont été révisées à la baisse pour la zone euro, le Japon et le Royaume-Uni, car l'activité a été inférieure aux prévisions du début de 2018.

En effet, dans la zone euro, la croissance devrait ralentir progressivement, de 2,4 % en 2017 à 2 % en 2018 et à 1,9 % en 2019 (soit une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage pour 2018 et de 0,1 point de pourcentage pour 2019 par rapport aux PEM d'avril dernier). Les prévisions de croissance pour 2018 ont été révisées à la baisse pour l'Allemagne et la France, après que l'activité ait fléchi plus que prévu au premier trimestre, et en Italie, où la hausse des écarts de taux souverains et le durcissement des conditions financières s'expliquent par le différend porté par l'Europe sur ses propositions budgétaires.

Parmi les pays émergents et les pays en développement, les perspectives de croissance deviennent aussi plus inégales, sur fond de la montée des prix du pétrole, de la hausse des rendements aux États-Unis, d'une escalade des tensions commerciales et des pressions des marchés sur les monnaies de pays dont les paramètres économiques fondamentaux s'affaiblissent.

Les projections de la croissance ont été révisées à la baisse pour l'Argentine, le Brésil et l'Inde, tandis que les perspectives de quelques pays exportateurs de pétrole se sont améliorées.

1.2. France : une croissance revue à la baisse

Bien que l'INSEE ait abaissé sa prévision de croissance à 1,7 %, la Cour des comptes a considéré que la prévision de croissance de 2 % pour 2018 du programme de stabilité transmis en avril « *reste atteignable* ».

Le Gouvernement a exprimé la même opinion dans son rapport. Il a estimé que « *le fléchissement de la croissance en début d'année s'apparente (...) plutôt au contrecoup d'une fin d'année 2017 très dynamique* ».

Au soutien de cette analyse, le Gouvernement a fait valoir, dans son rapport, que la situation budgétaire, mesurée par des enquêtes de l'INSEE, s'était redressée depuis le début de l'année 2018 et que les ménages bénéficieront au second semestre de baisses de prélèvements obligatoires significatives : baisse de cotisations salariales dans le secteur privé et baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers. Il a ajouté que l'euro s'était déprécié depuis mai dernier, ce qui devrait contribuer à soutenir les exportations.

1.3. La situation économique du Saumurois

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire comptait 100 263 habitants au recensement du 1^{er} janvier 2014.

La population active est estimée à 59 587 personnes et le taux de chômage s'élève à 9,3 % au 2nd trimestre 2018, alors qu'il est de 8% au niveau régional. Une baisse du chômage (-0,8%) a été perçue sur les 12 derniers mois, l'emploi privé a enregistré un rebond de 3.2%.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (demandeurs d'emploi sans activité, situation au 30 juin 2018) a enregistré une baisse significative de **3.4%** sur un an à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (**-1.4%** pour le département 49 et la Région des Pays de la Loire).

1044 nouveaux emplois ont été créés durant cette période, soit une augmentation de 34,6% par rapport à l'année précédente, principalement dans les services rendus aux entreprises, l'hébergement et restauration, le commerce, la santé humaine et action sociale, l'industrie manufacturière et la réparation automobile.

4 260 offres d'emploi ont été déposées auprès de Pôle Emploi (situation au 30 juin 2018, cumul sur un an). L'offre d'emploi a ainsi enregistré une progression significative de **12.7%** par rapport à l'année précédente sachant qu'environ 600 offres d'emploi restent non pourvues.

28 % des offres d'emploi sont en contrat à durée indéterminée (CDI), **17%** en mission d'intérim, **17%** sont des offres d'emploi saisonnier et **38%** sont en contrat de travail à durée déterminée (CDD).

L'offre d'emploi durable (offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi, correspondants à des contrats de plus de 6 mois) a enregistré une augmentation significative (**+23.3%** pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, +14.5% pour le Département 49).

Les CDI affichent une nette progression de **25.2%** sur un an.

Depuis 2014, la plupart des entreprises qui sont créées sur le territoire se font dans le secteur du transport, du commerce, la restauration et l'hébergement. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 93,5 % des établissements du territoire. On note également une expansion des secteurs tertiaires (entre 2008 et 2016) et notamment le développement des services (+7,5 %) qui a compensé le recul de l'emploi des secteurs de l'industrie et de la construction.

On constate toutefois une certaine spécialisation du territoire dans des marchés de niche technologique : industries agro-alimentaires, métallurgie et fabrication de produits métalliques, informatiques et électroniques.

Le nombre d'établissements artisanaux a progressé de 4,7 %.

La grande diversité des productions agricoles et la prédominance de l'activité liée au végétal (90% du chiffre d'affaire) avec notamment des productions spécialisées à haute valeur ajoutée (viticulture, maraîchage, horticulture – pépinières, arboriculture, semences, champignons) sont des atouts indéniables pour le territoire. Ces filières sont fortement génératrices d'emplois.

Point de stabilité qui vient renforcer l'évolution récente du modèle économique : le Saumurois bénéficie d'un potentiel incontestable : le tourisme. Ce secteur est en fort développement.

Voici la déclinaison hôtelière de cette branche d'activité

CATEGORIES	NOMBRE
Hôtels	45
Gîtes / Meublés	396
Chambres d'Hôtes	157
Campings	21
Résidences de tourisme	2
Aires de camping-cars	5
Autres (hébergements collectifs)	13
TOTAL AU 08/11/18	639

Il est à noter l'implication forte de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme auprès des professionnels du tourisme et des projets tant publics que privés qui viendront renforcer l'attractivité de notre territoire.

2. Tendances budgétaires

L'ensemble des informations qui suivent font référence au Projet de Loi de Finances 2019.

2.1. La maîtrise des dépenses

La hausse du produit intérieur brut devrait atteindre 1,7% en 2019, au lieu des 1,9% initialement attendus. En sachant que le ministère des Finances a dû s'accommoder de la réforme du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui impliquera une « année noire » pour les finances publiques (supporter simultanément le remboursement du CICE pour 2018 et la baisse de cotisations décidée pour 2019, soit une facture globale de 40 milliards).

Malgré les obstacles, « le cap » de réduction du déficit public sera tenu. Il s'établira à 2,8% du PIB, un chiffre en hausse de 0,4 point par rapport à la dernière prévision. Ce chiffre permet de respecter les engagements européens.

Le projet de loi de finances comprendra ainsi un quasi gel des pensions de retraite, des allocations familiales et des aides personnalisées au logement, qui ne seront revalorisées que de 0,3% (environ 2 Mds €) alors que l'inflation est attendue à 1,3%. Des efforts seront également demandés aux chambres de commerce et d'industrie et à l'administration fiscale.

2.2. Projet de Loi de Finances 2019 : les principales dispositions concernant les collectivités

Le projet de loi de finances pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locales. La grande réforme des finances locales se jouera début 2019 dans un projet de loi spécifique. Stabilité des dotations, réforme de la dotation d'intercommunalité, réforme de la fiscalité sur les locaux industriels, fiscalité écologique... Plusieurs dispositions sont toutefois à retenir, tout comme les priorités et les choix qui structurent ce deuxième projet de budget du quinquennat.

Parlant de « constance » et d'« engagements tenus », le ministre a mis l'accent sur le « rétablissement des finances publiques », le « pouvoir d'achat des ménages » et la « compétitivité des entreprises ». Il a de même évoqué trois « choix structurels » : « le travail », « l'investissement » avec pour clef « l'innovation » (« l'innovation, c'est la clef du développement des territoires, y compris ruraux », a-t-il dit) et « l'environnement ». Le slogan choisi cette année est d'ailleurs « Soutenir le travail, investir pour l'avenir ».

Ce deuxième PLF 2019 du quinquennat Macron se traduira ainsi par un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages.

Ce geste fiscal repose principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80% d'entre eux et la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires.

Toutefois, il faut noter les hausses de taxes sur les carburants et le tabac, évaluées au total à 2,3 milliards d'euros.

Les entreprises bénéficieront quant à elles d'une nouvelle baisse de l'Impôt sur les Sociétés (IS, dont le taux va passer de 33,3% à 31%), de la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges et de la suppression du « forfait social » de 20% sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 250 salariés. Soit une réduction d'impôt totale de 18,8 milliards d'euros.

2.3. Stabilité des dotations aux collectivités

S'agissant des collectivités locales, la dépense de l'État ne progressera que de +0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2%.

Pour 2019, « la maîtrise des dépenses doit être maintenue »... et ce, alors même que « certains facteurs de modération des dépenses dont le report du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), identifiés en 2018, vont s'atténuer en 2019 ».

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019, à hauteur de 26,9 milliards. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles.

Le PLF 2019 introduit une réforme de la dotation d'intercommunalité qui doit reposer sur les éléments suivants :

- La création d'une **enveloppe unique** pour la dotation d'intercommunalité regroupant l'ensemble des intercommunalités à fiscalité propre ;
- Architecture inchangée : 30 % dotation de base et 70 % dotation de péréquation ;
- Le plafonnement du CIF à 0,60 ;
- Le maintien des garanties de droit commun.

Il est prévu de mettre en œuvre cette refonte de la dotation d'intercommunalité dès 2019.

Pour faire fonctionner ce dispositif, une réalimentation annuelle à hauteur de 30 M€ est envisagée. A ce stade, celle-ci serait financée non pas par l'État, mais par écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la compensation part salaires des intercommunalités.

Outre le gel de la DGF, il est prévu une **majoration de 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)**. Ces majorations sont financées par écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.

Quant aux régions, il est rappelé qu'elles se sont « vu allouer une fraction de TVA en substitution de leur ancienne DGF à compter de 2018 », nouvelle ressource fiscale dont la progression est estimée à 166 millions d'euros entre 2018 et 2019.

Stabilité, également, pour les **dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards**, dont 1,8 milliard pour le bloc communal. Plus précisément, on comptera comme cette année **1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV)**.

Il est prévu de calquer les règles de gestion de la DETR sur celles de la DSIL : avec notamment la possibilité d'engager jusqu'à 10% des crédits en fonctionnement au titre des dépenses d'ingénierie et possibilité sous condition de versement direct à une structure qui n'est pas une collectivité (versement à une SPL par exemple).

2.4. Peu de nouveautés en matière de fiscalité locale

On ne trouvera pas d'importante « disposition spécifique sur la fiscalité locale » dans ce PLF.

La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est bien inscrite dans le texte, sous forme de dégrèvement. Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé au passage que la troisième tranche interviendra dans le prochain PLF (pour 2020) et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Il est aussi confirmé que la question de la compensation des collectivités pour « les 20% qui restent » sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales au premier trimestre 2019.

Le PLF 2019 engagerait la suppression l'an prochain d'une vingtaine de « petites taxes » pesant au total 200 millions d'euros. Mais, in fine, parmi les taxes supprimées ne devrait figurer aucune taxe perçue par les collectivités territoriales.

3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

3.1. Les perspectives financières 2019-2021

Rappelons que la Loi de Programmation des Finances Publiques vise à réduire de 2,6 Mds€ par an le besoin de financement des collectivités, notamment en prévoyant une hausse contenue de leurs dépenses de fonctionnement (+1,2% en moyenne sur la période quinquennale).

229 grandes collectivités sur les 322 qui étaient incitées à le faire ont signé un contrat financier indiquant leurs objectifs. 17 autres ont contractualisé sans y être obligées.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n'est pas concernée par le dispositif de contractualisation mais tient à maîtriser l'augmentation de ses charges de fonctionnement.

En effet, dans ce contexte, il nous faut élaborer un budget global de fonctionnement qui cette année encore, nécessitera la solidarité de l'ensemble des acteurs et où chacun doit contribuer au maintien de l'équilibre des comptes de la collectivité, en veillant à contraindre les augmentations liées à la prise de compétences nouvelles et à la gestion économe des fluides pour en diminuer les coûts.

La préparation du budget 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n'est pas uniquement un exercice technique, puisqu'il s'agit de traduire budgétairement la politique de la collectivité dans tous ses domaines de compétences et ainsi conforter voire développer la PPI présentée en 2017.

3.2. La prospective financière (chaîne d'épargne)

Pour assurer la bonne santé financière de la Communauté d'Agglomération et sa capacité à financer sa Programmation Pluriannuelle d'Investissements, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se fixe de mobiliser de façon suffisante les moyens financiers permis par les leviers choisis pour conserver :

- Un Taux d'Épargne Brute ne descendant pas au-dessous de 9 % comme objectif de gestion (il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant)
- Une Capacité de Désendettement au maximum de 8 ans
- Une augmentation des charges de fonctionnement au maximum de 1,5% - cible 1,2% afin de répondre à l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement demandé aux collectivités concernées par la contractualisation dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022

Ainsi, suite à une lettre de cadrage envoyée le 19/07/2018 et dans le cadre des entretiens budgétaires établis début octobre, la prospective est établie avec les évolutions suivantes :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : données des services en 2019, puis à partir de 2020 :

- Dépenses Énergies/fluides et prestations de service : + 1,2% / an
- Impôts et taxes versés : + 3% / an
- Charges de personnel hors évolution de compétences : + 1% / an
- Subventions versées et contributions : +1,2% / an

Recettes de fonctionnement : données des services en 2019, puis à partir de 2020 :

- Produits des services et du domaine : + 2,5% / an
- Recettes fiscalité "ménages" (bases notifiées 2018) : + 1,5% / an (bases)
- Autres recettes fiscales : + 1,5%

Investissement

Dépenses et recettes d'investissement :

- Référence PPI hypothèses d'octobre 2018 avec prise en compte des nouveaux projets puis arbitrage

Dette

Dette à contracter sur la période 2019-2021 : environ 11,2 M€.

	BP 2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement	39 491 066	41 018 705	41 429 764	41 948 457
Charges de fonctionnement	36 420 750	36 930 441	37 176 223	37 844 345
=EXCEDENT BRUT	3 070 316	4 088 265	4 253 541	4 104 112
Intérêts	761 157	682 655	686 259	901 599
=EPARGNE BRUTE	2 309 159	3 405 610	3 567 282	3 202 513
TAUX EPARGNE BRUTE	5,85%	8,30%	8,61%	7,63%
Rem b. Capital	2 050 232	2 057 575	2 064 415	2 394 451
=EPARGNE NETTE	258 927	1 348 035	1 502 867	808 062
ENCOURS au 31/12/N	20 294 093	18 232 629	23 268 214	24 973 763
CAPACITE DESENDETTEMENT (ANNEES)	7	4	5	6
Ratio Agglo Encours /hab. (100 263 hab.)	202	182	232	249
INVESTISSEMENTS NETS	8 401 726	7 826 625	9 072 349	4 975 468
INVESTISSEMENTS BRUTS N	15 228 323	11 052 473	12 094 210	8 442 030
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 036 424	3 298 982	3 298 982	3 298 982

Cette prospective permet de s'assurer que l'ambition de la programmation pluriannuelle des investissements ne remet pas en cause les grands équilibres financiers de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, à l'issue de la période faisant l'objet de cette prospective (2021), la dette s'établirait à 249€/habitant, avec une capacité de désendettement de 6 ans.

L'évolution des charges courantes (électricité, personnel, subventions, etc) est compatible avec l'évolution des recettes courantes (impôts, dotations, produits des services, etc.).

Les grands axes de la programmation pluriannuelle des investissements se déclinent notamment en un programme de projets déployés entre 2019 et 2021. C'est un total d'environ 31,6 M€ qui est ainsi planifié.

Cette programmation pluriannuelle des investissements est jointe, en annexe, au présent document.

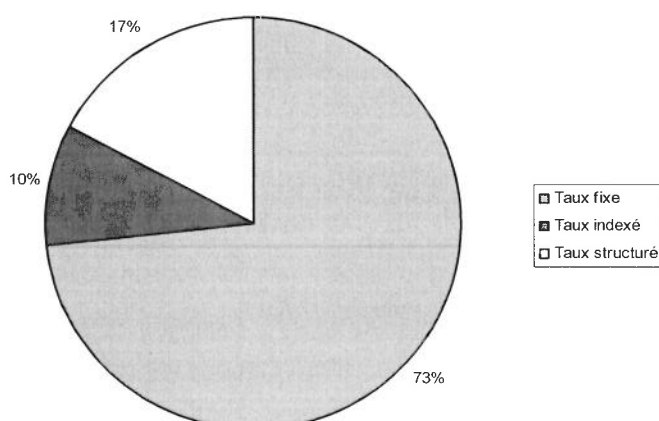
4. La dette

L'encours de la dette du budget principal au 31/12/18 s'établit à 20 294 093 €, soit à 202€ par habitant.

La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 303 € par habitant.

Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Or, le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne demeure en dessous du seuil de vigilance en 2019 à savoir 4 années environ. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans), au seuil d'alerte (10 ans) ou au seuil indépassable (15 ans).

Structure de la dette 2019



La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 73% d'emprunts à taux fixe (14 856 774 €), 10% d'emprunts à taux indexés (1 953 985 €), et 17% d'emprunts à taux structurés (3 483 334 €).

Parmi les emprunts dits «structurés», il est à noter que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose dans son stock de dette d'un emprunt «revolving» contracté en décembre 2005 auprès de la BFT (repris par le CACIB en 2012) pour un montant de 5 750 000€ jusqu'en 2026. Le capital restant dû au 1er janvier 2019 sur le budget principal est de 2 950 000€. Cet emprunt est maîtrisé, et est suivi de manière active pour étudier les conditions d'une sortie éventuelle.

5-Les orientations budgétaires pour 2018

Avec les éléments de contexte énoncés, il s'agit d'élaborer un budget qui fasse la meilleure évaluation possible des charges et des recettes de la collectivité.

Le budget primitif 2019 qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire concrétisera les axes suivants :

5.1. Le développement économique et touristique

Le développement économique reste une préoccupation majeure. C'est l'économie qui produit de la richesse, du mieux-être aux personnes, qui est source d'emplois et de ressources pour le territoire.

L'objectif est de se donner les moyens :

- en investissant dans le développement des Zones d'Activités pour répondre au dynamisme local avec :
 - des travaux de remise à niveaux des voiries sur les zones de la Métairie à Longué Jumelles et sur la zone de Méron à Montreuil Bellay ;
 - de nouveaux espaces économiques à vocation artisanale comme la ZA du Grand Bois à Allonnes dans le cadre de la réalisation d'un lotissement à vocation d'activités artisanales ou l'extension de la ZA d'Europe Champagne à Montreuil Bellay ;
 - L'assainissement sur la ZAC 3 la Ronde pour permettre la relocalisation de la Tourangelle ;
 - l'extension de la ZA des Sabotiers à Gennes-Val-de-Loire (avec acquisitions foncières) ;
 - des acquisitions foncières notamment sur la zone du Champ Blanchard à Distré et sur la ZA d'Ecoparc à Saumur dans la perspective d'aménagements futurs ;
 - la construction de nouveaux ateliers relais (3 sont prévus en 2019 sur l'ensemble du territoire) pour être prêts à répondre à toute demande d'installation ;
 - la prorogation des arrêtés (préfectoral et ministériel) de la ZI de Méron pour apporter la commercialisation du foncier auprès de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà installées ;
- en renforçant le service du développement économique pour en faire un outil d'animation et de promotion économique du territoire, pour encore mieux accompagner les entreprises dans leur développement ou leur installation, avec la reprise du personnel de la Maison de l'Emploi ;
- en travaillant avec la Région des pays de la Loire, compétente en matière économique et avec les chambres consulaires ;
- en poursuivant le travail de prospection et d'innovation avec Angers Technopole ;
- en mobilisant à nouveau une enveloppe de 500 000€/an jusqu'en 2020, d'aides aux entreprises pour l'investissement, la recherche et le développement ainsi que pour les start-up.

- En arrêtant le schéma d'extension des sites économiques (zones d'intérêt communautaires et entreprises dans le diffus)
- en apportant un soutien plus affirmé à la filière équine qui pèse plus de 2 000 emplois sur le territoire
- en continuant de travailler avec le secteur agricole notamment en mettant en œuvre un plan d'actions relatif à l'installation et la transmission des exploitations et en élaborant un Projet Alimentaire Territorial afin de structurer une économie agricole durable. L'objectif de ce document d'orientation stratégique du territoire est de donner un cadre opérationnel permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux concernant l'agriculture et l'alimentation ;
- en développant l'économie touristique avec la Société Publique Locale Tourisme ayant pour vocation de faire du marketing touristique, accompagner l'œnotourisme, porter les grands événements festifs et notamment Anjou Vélo Vintage, valoriser le patrimoine avec le projet de label Pays d'Art et d'Histoire, développer l'itinérance et le tourisme d'affaires ainsi que la programmation du parc exposition du Breil ;
- en valorisant les troglodytes avec la concrétisation du projet de Loire à vélo souterraine ;
- en animant et coordonnant le projet de Data center en souterrain afin de s'assurer de sa pérennité et de sa commercialisation ;
- en déployant la stratégie et le plan d'action d'une politique locale du commerce visant à favoriser un développement commercial équilibré sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
- en promouvant des actions collaboratives inter-entreprises pour développer l'économie circulaire
- en communiquant sur les différentes filières de production pour mettre en avant les entreprises et en travaillant avec le **Conseil de développement** sur l'attractivité de notre territoire
- en proposant un accord de cession entre les communes et la communauté d'agglomération pour les biens vendus sur les zones communales devenues communautaires, sachant que ces terrains, ces bâtiments ont été acquis, réalisés et financés par les communes. Dès lors qu'ils seront acquis par un tiers, le produit de la cession serait reversé à la commune en considérant la valeur nette comptable, les emprunts souscrits et les attributions de compensation prises en compte par l'agglomération et l'éventuelle valorisation des zones.

5.2. La formation et l'emploi

Il s'agit de concrétiser, aux côtés de la Région qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cet équipement, le projet de construction d'un nouveau pôle de formations mutualisées sur le site de la Croix Verte à Saumur et ainsi définir ses modalités financières et techniques de fonctionnement. L'Agglo de Saumur a procédé fin 2018 aux travaux de démolition des bâtiments en place et de dépollution du site avant de céder ce terrain en 2019 à la Région. Les travaux du nouveau pôle de formation devraient commencer mi 2019 sous maîtrise d'ouvrage de la Région des Pays de la Loire.

La ligne budgétaire inscrite par la Région pour ce projet reste à 11 millions d'euros, avec une participation de l'agglomération à hauteur de 3,4 millions d'euros. Suite à l'appel d'offres lancé par la Région pour retenir les entreprises amenées à intervenir sur le projet, un surcoût de près d'un million d'euros serait à prévoir. Conformément, à la clé de répartition définie entre la Communauté d'Agglomération et la Région des Pays de la Loire, la CA SVL devrait prendre à sa charge ce surcoût dans la limite de 25 % du montant total de ce dernier.

Ce pôle mutualisé de formations regroupera l'Esthva avec ses formations supérieures autour du cheval, du tourisme et du patrimoine, ainsi que l'IFSI, l'IFAS et les Compagnons du devoir.

Un important travail a été menée par la Communauté d'Agglomération et la Région pour définir les modalités et les coûts de fonctionnement de ce futur pôle de formation. A ce titre, la CASVL fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner, elle et les futurs utilisateurs, sur la définition des conditions du Vivre Ensemble.

Avec la Région Pays de la Loire à l'initiative des Comités Locaux Emploi Formation Orientation Professionnelle(CLEFOP) et le département de Maine et Loire avec le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), le bassin d'emploi des collectivités Saumur Val de Loire et Baugeois Vallée est territoire expérimental pour mettre en adéquation, offres et demandes d'emploi avec une quinzaine d'entreprises volontaires.

Un groupe de travail avec Emmaüs mène une réflexion pour être prêt à répondre à l'appel à projet en 2019 sur l'action Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

5.3. Le numérique : le Très Haut Débit pour tous

Les collectivités du Maine et Loire (Département et Établissements Publics de Coopération Intercommunale) se sont regroupées dès juillet 2015 au sein d'un syndicat mixte « Anjou Numérique », afin de répondre aux besoins d'accès Internet Très Haut Débit des entreprises et de la population.

Les réflexions ont permis de définir la stratégie départementale :

- Couverture en fibre optique de 100% du territoire
- Déploiement sur 5 ans
- Priorisation du déploiement sur les zones les moins bien desservies en ADSL

Une consultation, lancée en 2017 a permis de retenir l'opérateur de télécommunications TDF, dans le cadre d'une délégation de service public, pour assurer le déploiement du réseau et son exploitation sur une période de 25 ans.

Le projet porte sur un investissement global de 324 M€. Les conditions financières négociées dans le cadre de ce contrat ont permis de limiter l'investissement public, et de ne pas solliciter les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire participera donc à la coordination du déploiement au travers sa participation au syndicat Anjou Numérique, mais n'aura pas à participer financièrement à ce projet.

Un déploiement phasé de la fibre sera également examiné pour les zones artisanales devenues de compétence communautaire et le raccordement d'entreprises en territoire diffus

5.4. La gestion des milieux aquatiques

La Communauté d'Agglomération a la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018. Il convient de poursuivre sa mise en œuvre tant dans ses aspects institutionnels, techniques que financiers.

Pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), la situation sur les différents bassins hydrographiques est la suivante :

- bassin versant de l'Authion : le portage du SAGE est assuré par le SMBAA (Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents), la création d'une structure de bassin est envisagée pour le 1er janvier 2019 élargie au département 37. Durant la période transitoire, les missions GEMA pourront être portées par l'actuel SMBAA sur le bassin versant de l'Authion, dont le périmètre d'intervention aura été étendu aux communes "blanches".
- bassin versant Layon Aubance : la Communauté d'Agglomération a adhéré au syndicat Layon Aubance Louets dès le 1 janvier 2018. L'étude de la gestion des bassins versants de Saint-Aubin, de l'Avort et de la Fontaine d'Enfer par le syndicat sera lancée en 2019.

- bassin versant du Thouet : une étude sur la structuration de la compétence GEMAPI va être lancée par le syndicat mixte de la vallée du Thouet visant la mise en place d'un syndicat unique à l'échelle du bassin.

Le Contrat Territorial pour le Milieu Aquatique 2017-2021 (CTMA2) se poursuit. Des missions de maîtrise d'œuvre ont été lancées pour :

- la restauration morphologique du cours d'eau à l'amont du barrage de Rimodan
- l'aménagement de 2 barrages sur le Thouet (Saumoussay et St Hilaire st Florent).

Les travaux devraient débuter à l'automne 2019.

La gestion courante du domaine public fluvial (Thouet) et l'entretien du patrimoine seront poursuivis.

Concernant le volet biodiversité, la restauration des boires et des bras secondaires de la Loire sera poursuivie en 2019 avec les communes ligériennes concernées. Les premiers travaux concerneront la boire du Chapeau. La valorisation des prairies inondables dans le lit endigué de la Loire se poursuit en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. La création d'une Association foncière pastorale est prévue courant 2019.

5.5. La prévention des risques naturels et technologiques

Le Plan National Cavité, initié en 2012 a permis de définir un Programme d'Actions de Prévention des Risques liés aux CAVités (PAPRICA).

La Communauté d'Agglomération a été identifiée par le Ministère comme collectivité test du dispositif. La labellisation de ce plan d'actions permettra de structurer l'intervention sur le territoire, répondre aux besoins des communes et mobiliser des financements, notamment pour l'ingénierie.

La Communauté d'Agglomération accompagnera les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise. Dans cet objectif, la collectivité lancera la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde intégrant à la fois le Plan de Continuité d'Activité Communautaire et les Plans Communaux de Sauvegarde.

Au titre de la compétence PI qui lui a été transférée au 01 janvier 2018, la Communauté d'Agglomération assurera les missions transitoires pour la gestion des digues non domaniales (digue de Saumur) en attendant la mise au point de l'organisation de la gouvernance locale et le transfert éventuel de cette compétence à un EPTB ou une gestion en régie.

Enfin, la participation de la Communauté d'agglomération au programme global de fiabilisation des levées de Loire du Val d'Authion, pour un montant estimé à 13,8 millions d'euros, se poursuivra jusqu'au terme du PLGN IV en 2020.

Au financement, participent l'Etat (80 % avec les fonds Barnier), la Région (918 000€ FEDER FSE). Prennent en charge le reliquat, la Communauté de Communes de Baugeois Vallée (15,3%), la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (26,1%) et enfin la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (58,6%).

5.6. Le déploiement de la politique sportive

La gestion des piscines du territoire implique une nécessaire harmonisation des dispositifs mis en place pour l'ensemble des habitants, notamment pour l'apprentissage de la natation scolaire.

Depuis septembre 2018, tous les élèves du territoire disposent d'un programme d'apprentissage de 40 séances sur le temps scolaire entre la classe de Grande Section et le CE2.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de sécurité pour les habitants du territoire et sera accompagnée en 2019 par une étude des fonctionnements de l'ensemble des piscines. Ce diagnostic doit permettre d'optimiser les charges, notamment dans la gestion des fluides et des ressources humaines.

Par ailleurs, la création des politiques sportives permet de valoriser l'image du territoire par l'amélioration d'infrastructures sportives de compétence communautaire et le déploiement d'une action « sport emploi », permettant d'utiliser la pratique sportive pour développer l'estime de soi, l'esprit d'équipe et ainsi favoriser le retour vers l'emploi avec pour support le quartier Politique de la Ville et les communes pôles.

La collectivité poursuivra également la mise en œuvre du dispositif « sport santé » sur l'ensemble du territoire au service de tous les habitants (prévention primaire de la santé par l'activité physique). L'action « Donne du sport à ton corps » s'inscrit donc pleinement dans le Contrat Local de Santé de la collectivité et au projet SAUMUR VAL DE LOIRE 2028 en participant à l'attractivité du territoire.

Plusieurs piscines communautaires feront l'objet de travaux de modernisation afin de remettre aux normes les installations techniques de ces équipements, rendre les installations plus fonctionnelles et confortables pour les usagers, diminuer les consommations d'énergie et fluide et plus globalement optimiser les charges de fonctionnement. Des études seront programmées en 2019 pour la piscine de Val de Thouet avec des travaux programmés en 2020.

Enfin, est inscrite dans la PPI, la construction d'une piscine couverte sur Longué-Jumelles avec le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre en 2019 pour un investissement évalué à 4,5M€ et une réflexion est en cours pour le réaménagement des équipements sportifs de l'île d'Offard (stade d'athlétisme et piscines, stationnement).

5.7. La culture

Le spectacle vivant

La programmation artistique et culturelle a vu son budget s'étoffer après avoir adhérer à l'Établissement Public de Coopération Culturelle de Maine et Loire , de sorte à pouvoir développer, sur le territoire de l'agglomération des manifestations du Festival de L'Anjou, une offre jeune public via ses festivals Mômes en folie et Ranc'arts des bambins, et une offre tout public grâce aux lundis du jazz.

En 2019, le budget s'est calqué sur les orientations budgétaires (baisse de 5 %). La programmation continue son développement sur le territoire et prend un tournant lyrique avec des opéras in situ.

Une inconnue cependant à ces projets, le sinistre survenu le 5 septembre 2018, ne permet plus de réaliser la saison culturelle 2018-2019 au sein du Dôme. Cela permet certes d'aller sur le territoire grâce à l'accueil de diverses communes (Doué en Anjou, Saumur, Montreuil-Bellay, etc...) mais contraint à repousser l'orientation lyrique de la programmation sur la saison 2019/2020 et à annuler certains spectacles que nous devons indemniser.

Après avoir adhéré à l'Établissement Public de Coopération Culturelle de Maine et Loire en 2018, l'Agglomération travaille pour le 70e anniversaire en 2019, à une programmation renforcée avec Doué-en-Anjou et Saumur.

L'enseignement musical

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire réaffirme sa volonté de favoriser l'accès pour tous à la musique. Pour ce faire, elle a pris la compétence enseignement musical à compter du 1er juin 2018.

L'année 2019 se traduira par la consolidation du nouveau service avec la prise en charge sur une année complète des dépenses et des recettes.

Le schéma directeur de l'enseignement musical sera progressivement mis en place, avec en particulier le développement des cuivres sur l'ensemble du territoire (école publique et associations).

Le mécénat

Depuis 2015, une campagne de mécénat a été lancée. Elle commence à porter ses fruits, et ceci notamment grâce à la programmation lyrique qui trouve un bon accueil auprès des Mécènes.

	MECENAT 2015	MECENAT 2016	MECENAT 2017	MECENAT 2018
Recettes	12 790	17 300	24 920	37 365
Évolution annuelle		35,26%	44,05%	49,94%

Les aides aux manifestations artistiques et culturelles du territoire

Il sera proposé le maintien de l'enveloppe sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire associant également la subvention du département dans le cadre de la Convention d'Animation et de Développement Culturel.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de projets retenus	10	23	28	39	48
Attributions	16 187 €	23 305 €	21 100 €	34 240 €	33 590 €

La mise en place du schéma de développement de la lecture publique

Il existait depuis 2006 un schéma directeur de la lecture publique sur l'agglomération Saumur Loire Développement. Ce programme a permis de mettre en réseau les médiathèques communautaires de Saumur, de Montreuil-Bellay et de 16 bibliothèques associées du territoire. Cette organisation a donné entière satisfaction en apportant une plus-value à la population qui disposait ainsi d'une offre de documents élargie aux collections de l'ensemble des structures.

A la faveur de la création de l'agglomération Saumur Val de Loire, un nouveau schéma de lecture publique a été réalisé, et 15 bibliothèques devaient rejoindre progressivement le réseau de Lecture publique « l'imagin'R ». Fin 2018 et courant 2019, les bibliothèques de Vernantes et de Gennes-Les Rosiers seront intégrées.

En cohérence avec ce schéma, une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée en 2019 pour la réalisation d'une médiathèque à Longué-Jumelles.

5.8. La mobilité

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, autorité organisatrice de mobilité sur son ressort territorial (47 communes) est compétente en matière de mobilité, compétence qui relevait auparavant de la compétence départementale et maintenant de la Région.

La substitution est en cours, la finalisation des négociations des lignes régionales avec la Région pour le transfert de la compétence doit se concrétiser au dernier semestre 2018.

L'année 2019 sera marquée par la réalisation d'un schéma directeur vélo à l'échelle des pôles et des communes volontaires.

Dans le même sens, AVAE, service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique, proposé par la Communauté d'Agglomération, et dont la gestion a été confiée à Saumur Agglobus se renforcera avec l'acquisition de nouveaux vélos.

Par ailleurs, le renouvellement du contrat de délégation de service public à la SPL Saumur Agglobus sera l'occasion de travailler sur la définition des missions Mobilités de la Communauté d'Agglomération.

A cette occasion, les évolutions du réseau de transport seront définies.

5.9. L'habitat et l'accueil des gens du voyage

L'année 2019 sera marquée par les travaux d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) désormais à l'échelle du périmètre de la nouvelle Agglomération. Il constituera la feuille de route de l'ensemble de la politique locale de l'habitat : construction neuve, amélioration de l'existant, accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique

Au moyen de ce PLH, l'Agglomération se donne pour objectifs de définir un projet territorial en matière d'habitat à moyen terme, de coordonner les acteurs et les projets, et enfin de donner un cadre de contractualisation avec les partenaires techniques et financiers. Une démarche de concertation renforcée avec les communes et les acteurs locaux sera mise en œuvre pour élaborer un plan d'actions réaliste, en adéquation avec l'ingénierie et les moyens de chacun.

En 2019, la Communauté d'agglomération poursuivra son action de revitalisation urbaine dans le cadre de la démarche "Anjou Cœur de Ville" impulsée par le Département de Maine-et-Loire.

Suite à appels à manifestation d'intérêt, les centres-bourgs ou centres-villes des communes suivantes sont concernés : Saumur, Montreuil-Bellay, Vivy, Fontevraud-L'Abbaye, Longué-Jumelles et Allonnes.

Des études multi-thématiques portant sur les espaces publics, les déplacements, le commerce et l'habitat seront menées sur toutes ces communes. Elles aboutiront sur la validation de plans-guides ayant vocation à réunir les actions à mettre en place par les communes et la Communauté d'agglomération afin de renouveler l'attractivité de ces centres urbains.

En ce qui concerne l'Habitat, ces études permettront notamment d'entrer en phase opérationnelle, en 2020, par la mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH -RU) sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Fontevraud-L'Abbaye ayant déjà terminé son étude multi-thématique de revitalisation urbaine, un Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat "d'attente" commencé en 2018 se poursuivra jusqu'en avril 2019. Une OPAH-RU multi-sites commune avec Montreuil-Bellay et Vivy prendra le relais en 2020.

En matière d'habitat public, les travaux de mise en conformité avec les évolutions réglementaires successives (Molle, Alur, Egalité et Citoyenneté, Elan ...) se poursuivront notamment à travers l'élaboration d'une politique de peuplement qui sera mise en cohérence avec la programmation inscrite dans le PLH. La politique de peuplement se traduit par l'élaboration concertée avec les acteurs de l'habitat, de documents opérationnels tels que la mise en œuvre effective de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial validée en Novembre 2017 et, l'actualisation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Sociale et d'Information du Demandeur à l'échelle de Saumur Val de Loire.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accueil des gens du voyage, afin de sécuriser la régie et le contrôle à distance des consommations, d'optimiser les déplacements sur sites, un système de télégestion unique pour l'ensemble des 9 aires d'accueil des gens du voyage (3 systèmes de gestion différents actuellement) sera effectif en 2019.

Sur le plan social, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire validera son 2ème Programme d'Accueil et d'Animation 2018-2023. Ce document opérationnel piloté par le Groupe Local de Travail et de Suivi qui se réunira 1 fois par an, s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

Un seconde aire de grand passage devra être déterminée sur le sud de notre agglomération

5.10. L'urbanisme

Pour rappel, les PLUi en cours de réflexion se font en référence du SCOT adopté en juillet 2017.

En 2019, se poursuivrons les travaux d'élaboration du PLUi ex CC Loire-Longué, des PLU de Tuffalun et Gennes Val de Loire dans le cadre d'une étude commune.

Après la réalisation du diagnostic en 2018, 2019 verra l'élaboration du projet de territoire et sa traduction réglementaire, pour une approbation en 2020.

L'élaboration du PLUi du secteur « Saumur Loire Développement » se poursuivra en 2019 avec un arrêt du projet en avril pour un document approuvé pour la fin de l'année.

5.11. Les politiques sociales

S'agissant de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération accentuera son rôle de chef de file par une participation accrue au contrat de ville.

La Communauté d'Agglomération s'efforcera de renforcer la place du conseil citoyen dans les instances de pilotage du contrat de ville et contribuera à faire valoir l'expertise d'usage des habitants du quartier prioritaire.

La Communauté d'Agglomération devra finaliser la réécriture du règlement intérieur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour rendre celui-ci plus opérationnel. De plus, outre les actions de prévention routière qui s'efforcent de toucher au mieux les établissements scolaires du territoire communautaire, il s'agira d'innover et de mettre en œuvre de nouvelles actions de prévention, et de poursuivre l'objectif tendant à renforcer l'information des maires de l'EPCI sur les différents dispositifs en matière de prévention (participation citoyenne, travail d'intérêt général, rappel à l'ordre...).

En matière d'enfance-jeunesse, la Communauté d'Agglomération devra renforcer les liens entre les différents secteurs géographiques du territoire communautaire afin de préparer au mieux l'éventualité d'un contrat unique à l'échelle de l'Agglomération.

En 2019, la Communauté d'Agglomération aura pour tâche de réaliser un diagnostic du contrat local de santé en cours et bâtir le nouveau contrat, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les acteurs du territoire communautaire.

5.12. Les grands investissements/voiries

La collectivité contribuera au financement des travaux pour la fin de doublement de la RD 347 entre le Pont du cadre Noir et le giratoire de Pocé à Distré, dont le montant s'élève à 12,5 M€ TTC. Les travaux, qui ont commencés en septembre 2018, devraient être terminés pour fin 2021.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par le Conseil Départemental de Maine et Loire avec des contributions financières de ce dernier (6,26 M€), de la Région des Pays de la Loire (4,16 M€), de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (1,72€) ainsi que des communes de Distré (150 000€), Rou-Marson (10 000€) et de la Ville de Saumur (200 000€).

Sollicité pour la création d'une passerelle entre les communes de Gennes-Val-de-Loire et Les Rosiers-sur-Loire, se regroupant en commune nouvelle à compter du 1er janvier 2018. La commune nouvelle Gennes Val de Loire a confirmé sa volonté de s'inscrire dans la démarche Anjou Cœur de Ville. La communauté d'agglomération sera maître d'ouvrage avec l'appui technique des services techniques du département. Une étude préalable sera lancée

dès 2019 afin de préciser les contraintes administratives et techniques ainsi que la faisabilité de ce projet. L'enveloppe budgétaire sera évaluée pour une participation partagée entre l'agglomération et la commune.

L'année 2019 sera également consacrée à la poursuite et à la consolidation de la mise en application des conventions de prestations de services pour la gestion de l'ensemble des zones communales à vocation économiques, qui ont été transférées au 01 janvier 2017, avec les communes concernées .

Pour rappel, ces conventions portent sur l'entretien des zones au moindre coût, en lien avec les communes concernées. Enfin, l'agglo poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires sur la base du diagnostic technique qui a été réalisé en 2018 par les services techniques du département et la mise en place d'éclairages publics moins énergivores, en partenariat avec le SIEML.

5.13. Environnement, Déchets et Transition énergétique

Service public de gestion des déchets

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est financée dans le cadre d'un budget annexe. Par application des régimes dérogatoires, la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire perçoit l'ensemble des recettes (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Redevance Incitative), y compris sur les secteurs pour lesquels la compétence a été déléguée à un syndicat mixte.

Le budget 2019 a été réalisé dans la continuité du budget 2018, en maintenant les taux de la TEOM mais en intégrant les hausses de charges de fonctionnement dues à la révision du forfait de rémunération du contrat d'exploitation du secteur Saumurois, à l'augmentation du coût de traitement des déchets et au recalibrage de la redevance sur le secteur du syndicat Vallée de l'Authion.

L'harmonisation des services et de la fiscalité doit être réalisée dans un délai maximum de 5 années, avec le souhait de la collectivité de gérer en direct la compétence à compter du 1^{er} janvier 2020. Une étude pour la reprise de la compétence Déchets est lancée en 2018 et se poursuivra en 2019 afin d'accompagner la collectivité dans la réflexion et la mise en œuvre de ce projet.

Il est d'ores et déjà établi que la reprise de la compétence Déchets nécessitera la mise en place d'équipements dédiés à la gestion du service. Dès 2019, une étude est prévue pour la création d'un site d'exploitation des collectes sur Bellevue.

Transition énergétique

La loi TEPCV de 2015 précise que ce sont les intercommunalités qui sont pilotes de la transition énergétique localement. A ce titre, la Communauté d'Agglomération doit élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), fédérer les acteurs du territoire et accompagner cette transition énergétique et écologique en soutenant notamment les actions de maîtrise de l'énergie et les projets d'énergies renouvelables (photovoltaïques, éoliens, méthanisation, ...).

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Saumur ont décidé de s'engager conjointement dans une démarche de labellisation Cit'ergie. Un Conseiller cit'ergie va être recruté début 2019 pour accompagner les deux collectivités afin de structurer et renforcer leur politique énergie-climat dans un processus d'amélioration continue. L'ADEME accompagne financièrement et techniquement cette action.

La communauté d'agglomération n'attend pas l'élaboration du plan climat pour agir. Elle va s'engager dans un Contrat d'Objectifs « Territoire énergie Climat » avec l'ADEME pour 3 ans. Ce contrat recense une dizaine d'actions concrètes qui contribuent à réduire les consommations d'énergie (suivi des bâtiments communautaires, optimisation du parc de véhicules, accompagnement des particuliers,...) et les émissions de gaz à effet de serre (Ecologie industrielle, déplacements doux, bioGNV,...).

En 2019, une étude sera conduite pour définir le potentiel du territoire en matière d'énergies renouvelables et définir les orientations de développement. Des animations visant à informer et sensibiliser les élus, les services, les citoyens seront proposées. En collaboration avec le SIEM, la CA participera financièrement à la plateforme « in sun we trust » qui va permettre à tout un chacun de connaître le potentiel photovoltaïque de sa toiture. Par ailleurs, un soutien sera apporté aux projets qui vont voir le jour en 2019 (méthanisation, station bioGNV) et aux projets participatifs d'énergies renouvelables pour inciter les particuliers à s'impliquer voire investir dans ces projets.

Une attention particulière sera portée sur les travaux de rénovation énergétique du patrimoine communautaire, avec le lancement dès 2019 d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la médiathèque de Saumur (travaux en 2020), de la salle de gymnastique et de la médiathèque de Montreuil.

Enfin, la collectivité poursuivra le renouvellement de son parc automobile avec l'acquisition de véhicules à faibles émissions.

5.14. Eau et assainissement

La communauté d'agglomération poursuit son programme d'investissement pour l'extension et la modernisation des réseaux d'eaux potables et eaux usées sur l'ensemble du territoire. Les priorités d'investissements sont déterminées sur la base d'une analyse multicritères de manière à être en cohérence avec les contraintes budgétaires imposées.

Les investissements prioritaires portent sur :

- la sécurisation des sites de production d'eau potable ;
- l'actualisation des études de schéma directeurs en adduction eau potable et assainissement
- les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable visant à améliorer les rendements des réseaux d'adduction eau potable,
- le traitement des problèmes liés aux risques sanitaires et non conformités réglementaires
- l'amélioration de la productivité des services des régies et l'amélioration du service rendu aux usagers,
- le développement de nouvelles technologies (systèmes intelligents),
- les mesures de protection de la ressource en eau potable autour des champs captants

Le service eau et assainissement intervient sur un périmètre élargi depuis le 01 janvier 2018 suite à la dissolution du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement (SMAEPA) de la région sud-saumuroise, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SIAEPA) de Saint-Clément-des-Levées et de Saint-Martin-de-la-Place et des syndicats d'alimentation en eau potable SIMAEP de Blou, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée et SIAEP de la région de Coutures.

Les conditions administratives, techniques et financières liées à la liquidation de ces syndicats seront validées début 2019 avec les EPCI concernées (Agglo du Choletais, Com com de Beaugeois Vallée) ainsi qu'avec le nouveau syndicat départemental d'eau potable.

Compte tenu de la fin programmée de la plupart des contrats de DSP sur le territoire fin 2020, la communauté d'agglomération a fait appel fin 2018 à une AMO pour l'aider à préciser le ou les modes de gestion à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire pour l'exercice des compétences eau potable et assainissement. La mise en œuvre opérationnelle de ces modes de gestion sera initiée en 2019 pour être opérationnelle fin 2020.

Une réflexion sera lancée en 2019 pour préciser le champs d'application de la compétence "assainissement des eaux pluviales urbaines" qui deviendra obligatoire au 1er janvier 2020.

Dans cette logique, il sera établi un état des lieux des ouvrages communaux qui seraient concernés par cette compétence, du périmètre d'intervention et des conditions financières.

5.15. Les projets transversaux

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP)

Les services concernés sont ceux du quotidien, qu'ils soient marchands ou non.

Ce schéma fait le lien avec les politiques communautaires et des actions engagées comme la politique locale du commerce, le numérique, la santé ou les mobilités. Les actions développées dans ce schéma donnent des perspectives d'accompagnement potentiel pour aider à un maillage d'usages répondant aux publics, et à leurs besoins actuels modernes.

Il est proposé d'engager sur 2019 un travail de définition des priorités sur le territoire, avec l'accompagnement du Département.

Le Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS)

L'objectif du PCRS à très grande échelle est de constituer le socle commun topographique minimal de base pour répondre aux exigences de la réforme dite « anti-endommagement » portant sur les travaux à proximité des réseaux.

Le SIEM, pilote du projet, sollicite les neuf EPCI de Maine et Loire dont la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à hauteur de 63 225 € pendant 10 ans afin de participer au financement du PCRS.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Une chargée de mission énergie-climat a été recrutée en septembre 2018 pour élaborer et animer le PCAET. L'objectif est d'adopter le plan d'actions fin 2019 pour une mise en œuvre dès 2020.

L'année 2019 va permettre de partager avec les acteurs du territoire l'état des lieux et de construire ensemble un plan d'actions qui doivent répondre aux attentes et aux enjeux du territoire en matière d'énergie et de climat. Chaque personne, chaque structure devant contribuer à son niveau à lutter contre le réchauffement climatique et/ou s'y adapter.

L'Agglomération a, dans cet objectif, déposé un dossier de candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt – French Mobility- Territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités durables au titre de l'usage du bio GNV

6. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération

6.1. Poursuivre la maîtrise des charges

La réalisation des projets ci-dessus s'appuie sur les fonctions support apportées par les services généraux et communs. Les charges d'infrastructure et de personnel sont, pour l'essentiel, des charges obligatoires de la collectivité.

Les dépenses de masse salariale constituent plus de 24% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal. C'est le poste le plus important de la collectivité après les atténuations de produits. Dans le cadre de la fusion et de nouvelles prises de compétences, la collectivité a dû recruter. En contrepartie, cette dernière a perçu des recettes dans le cadre de refacturation quand il s'agissait d'agents partagés entre plusieurs collectivités et a vu ses attributions de compensation versées diminuer dès lors qu'il s'agissait d'un transfert de personnel.

Il est ainsi proposé de poursuivre la vigilance en optimisant les moyens humains et financiers aujourd'hui disponibles, notamment en matière de ressources humaines.

Les orientations budgétaires 2019 des dépenses de personnel de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire ont été établies sur les bases suivantes :

1° En dépenses

Intégration des variations liées au GVT (glissement vieillesse technicité), à savoir les évolutions salariales découlant de l'évolution des carrières des agents, ainsi que celles liées à l'application de la dernière phase de la réforme du PPCR (Parcours professionnel des carrières et rémunérations).

Chiffrage de l'impact des dépenses de personnel liées à l'intégration de compétences ou de missions nouvelles en 2019, et notamment :

- le coût de élargissement des titres restaurant à tous les agents de l'agglo n'en bénéficiant pas
- l'intégration de l'école de musique sur une année complète en 2019
- la reprise des personnels de la Maison de l'Emploi sur 12 mois + 1 poste de catégorie A sur 9 mois
- le recrutement d'un SSIAP supplémentaire au Dôme rendu nécessaire par l'augmentation des amplitudes d'ouverture de l'établissement (école de musique, expos, manifestations diverses...)
- un poste de Maître nageur sauveteur « volant » à temps complet sur 6 mois pour assurer au pied levé des remplacements maladie pendant la saison d'ouverture des piscines d'été notamment
- un renfort ponctuel pour 2019 au service des achats et marchés publics compte tenu du plan de charge des travaux à réaliser en 2019 au titre des marchés des collectivités gérées par le service
- le développement des compétences internes en matière d'économies d'énergies.

Budgets annexes :

- Budget eau :
Recrutement d'un ingénieur « études et travaux » en renfort, sous contrat, pour prendre en charge les investissements lourds devant être réalisés en 2019,
Recrutement d'un second poste d'ingénieur en renfort, sous contrat, sur le secteur exploitation.
- Budget transport :
Affectation d'un demi poste de secrétariat aux mobilités.
- Budget déchets :
Le chapitre 012 de ce budget annexe sera présenté en baisse par rapport à 2018 du fait du départ en retraite d'agent mis à disposition de la SPL remplacé par la SPL.

L'ensemble de ces chiffrages sera présenté de manière détaillée et plus approfondie dans le document de présentation du BP 2019.

Le chapitre 011 comprend les dépenses de formation des agents, en hausse de 10 000 € par rapport à 2018 du fait de la nette progression globale des effectifs de la Communauté d'agglomération et de ses obligations en la matière sur certains métiers. Il intègre aussi les dépenses liées à plusieurs domaines :

- les équipements de protection individuels
- plusieurs conventions de prestations de service (contrôle des satellites, agent billetterie de Montreuil Bellay...)
- les prestations versées pour l'adhésion des agents de la Communauté d'agglomération au CNAS
- les dépenses liées au marché d'étude passé pour la réalisation d'un diagnostic sur les Risques Psycho sociaux (montant restant à affiner d'ici le budget primitif en fonction du candidat retenu).

Enfin, l'inscription des dépenses nécessaires à l'adaptation des postes aux restrictions médicales des agents (souris ergonomiques, gants spécifiques, etc...) ou les honoraires d'avocats ou autres experts.

Le chapitre 65 couvre les dépenses liées aux indemnités des élus, ainsi que les frais de formation pour les élus de la Communauté d'agglomération et reste équivalent à l'année précédente.

2° - En recettes

Il s'agit principalement des recouvrements liés au services communs ou mutualisés :

- des refacturations d'agents mis à disposition à d'autres collectivités
- des refacturations de prestations de service de la Communauté d'agglomération vers d'autres collectivités
- des subventions à percevoir sur certains postes, notamment dans le domaine de l'environnement ou de l'économie
- des refacturations de services mutualisés notamment la DRH.

Les charges d'infrastructure couvrent les dépenses de viabilisation (chauffage, nettoyage, fluides), d'entretien général (petite maintenance) et de sécurité. Les dépenses de fluides sont en augmentation de plus de 16% entre 2017 et 2018. La principale raison de l'évolution de la charge étant l'augmentation des tarifs, et la gestion de nouveaux bâtiments communautaires (piscines). Il est nécessaire de déterminer les pistes d'amélioration pour diminuer ces charges de 5%.

6.2. Mener une politique d'investissement ambitieuse

Il est proposé de maintenir un montant d'investissements conséquent pour que la communauté d'agglomération Saumur val de Loire joue son rôle structurant pour le territoire, améliore le niveau de service dans les communes, mais aussi pour la vitalité du tissu économique local, en programmant les chantiers à entreprendre :

- sur les zones économiques
- sur les infrastructures existantes
- en planifiant les installations nouvelles
- en accompagnant les investissements structurants des communes via le Contrat Territoire Région

Il sera nécessaire de faire preuve de discernement sur les projets d'investissements, en particulier sur ceux qui pèseront en charges de fonctionnement ultérieures.

6.3. Construire les relations financières entre les communes et l'Agglomération grâce au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Pour assurer une vision globale des enjeux financiers de la communauté et de ses communes membres, un groupe de travail a été chargé en 2018 de travailler sur le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Dans un contexte de réduction des financements publics, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité permet d'identifier les ressources financières et fiscales d'un Territoire, au-delà des limites administratives, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent pour les projets stratégiques.

Le pacte financier et fiscal de solidarité entre la communauté et ses communes membres doit pour être acceptable et efficace remplir plusieurs objectifs :

- Permettre la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de l'acte fondateur et du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;
- Cadrer l'effort financier eu égard à des objectifs traduits sous la forme de ratios financiers plafonds garant d'une gestion pérenne et vertueuse de la collectivité, que ce soit pour les recettes comme pour les dépenses (Capacité de Désendettement, Taux d'Epargne Brute, Taux moyens de fiscalité) ;
- Orienter la structure de la fiscalité intercommunale pour assurer une équité fiscale satisfaisante entre ménages et entreprises et en adéquation avec les compétences exercées ;
- Favoriser la solidarité du territoire entre Communes membres et Communauté par la mise en commun de ressources (partage de fiscalité, fonds de concours, ...) pour la réalisation d'opérations.

Le pacte financier et fiscal de solidarité n'est qu'un outil de gestion et doit s'articuler avec un projet de territoire.

En effet, il s'agit d'un compromis local portant sur le partage des ressources en vue de la réalisation du projet de territoire.

Sont actés au travers de ce pacte, les principes suivants :

- l'instauration de ratios de gestion susmentionnés à l'article 3.2. du présent ROB ;
- une politique fiscale stable depuis la fusion ;
- un partage conventionnel, entre la communauté d'agglomération et les communes concernées, de la taxe foncière sur le bâti communale acquittée par les entreprises situées sur des zones d'activités économiques communautaires ;
- le mécanisme de reversement à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de 100 % de la taxe d'aménagement payée par cette dernière ;
- la répartition dérogatoire « libre » du FPIC en proposant de garantir le montant de reversement aux communes membres (droit commun 2017) tant que le FPIC est constant ou augmente. En cas de baisse du FPIC, les montants de reversement aux communes membres ainsi que celui de la communauté se verront diminuer de manière proportionnelle ;
- l'instauration de Fonds de Concours si les ratios de gestion de la communauté d'agglomération le permettent ;
- la construction d'un schéma de mutualisation comme un outil au service du projet communautaire ;
- l'utilisation du levier des attributions de compensation, en favorisant la révision libre afin de retrouver des marges de manœuvre pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Conclusion

Le débat d'orientation budgétaire, s'il a pour objet de présenter les perspectives financières de notre collectivité et d'afficher les engagements pluriannuels, liés aux politiques conduites et aux investissements programmés, c'est aussi un moment de dialogue et d'échanges pour aborder le budget 2019.

Cette année se conclut par le compactage des emprunts sur le budget Eau et Assainissement permettant ainsi de regrouper 23 emprunts en un seul réduisant significativement notre durée d'endettement tout en bénéficiant dans cet aménagement d'une baisse de 208 336€ sur nos échéances d'emprunts.

Mais au delà des moyens et des projets, nous devons faire partager, aux élu(e)s déjà et aux 100 000 habitants de notre Communauté d'Agglomération «Saumur Val de Loire» le sentiment que nous appartenons à une même communauté de destin, tant humaine qu'économique.

Après avoir ainsi défini les grandes directions de la politique budgétaire de la Collectivité et après le débat qui s'en est suivi, Monsieur le Président rappelle que le vote du budget devrait intervenir le 13 décembre 2018.

Date de transmission en sous-préfecture :

Pour Extrait Conforme,

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

Date de réception en sous-préfecture



Jean-Michel MARCHAND

Insertion au RAA du 4ème trimestre 2018

Matière de l'acte	7 – finances locales	7.1 – décisions budgétaires
-------------------	----------------------	-----------------------------

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « Sauf en matière de travaux publics, la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée »

Accusé de réception en préfecture 049-200071876-20181115-2018-152DCann2-AU Date de télétransmission : 30/11/2018 Date de réception préfecture : 30/11/2018	OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES			
		2 020	2 021	TOTAL PPI 2019 - 2021	2 019	2 020	2 021	TOTAL 2019 - 2021
AFFAIRES CULTURELLES	777 001	1 384 600	735 000	2 896 601	0	0	41 632	41 632
MEDIATHEQUE DE SAUMUR	109 315	499 300	0	608 615				0
MEDIATHEQUE MONTREUIL-BELLAY	265 350	0	0	265 350				0
MEDIATHEQUE LONGUE	75 000	577 900	700 000	1 352 900	0	0	0	0
MEDIATHEQUE DOUE - MODERNISATION, RENOVATION ENERGETIQUE	45 000	250 000	0	295 000			41 632	41 632
THEATRE	177 292	30 400	0	207 692				0
ECOLE DE MUSIQUE	42 890	27 000	35 000	104 890				0
AUTRES INVESTISSEMENTS DAC	62 154	0	0	62 154				0
ENVIRONNEMENT	977 934	702 750	228 250	1 908 934	289 553	184 650	129 875	604 078
THOUET (Hors CTMA)	60 000	200 000	0	260 000				0
THOUET - CTMA2	565 000	422 750	228 250	1 216 000	228 000	184 650	129 875	542 525
SCHEMA DIRECTEUR LOIRE	105 000	30 000	0	135 000	32 000	0	0	32 000
DIGUES DOMANIALES	45 708	0	0	45 708				0
INVENTAIRE ET RECONNAISSANCE CAVITES SOUTERRAINES	72 226	0	0	72 226	29 553	0	0	29 553
ETUDE ENERGIES RENOUVELABLES	130 000	50 000	0	180 000				0
AMENAGEMENT ET COHESION TERRITORIALE	742 869	430 036	347 280	1 520 185	33 333	33 333	0	66 666
PLUI	258 109	268 576	225 780	752 465	33 333	33 333	0	66 666
TERRAINS GDV	79 260	21 460	0	100 720				0
DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	50 000	50 000	50 000	150 000				0
OPAH DOUE	91 000	90 000	71 500	252 500				0
HABITAT - ABONDEMENT PARC PRIVE/PUBLIC	264 500	0	0	264 500				0
HABITAT - ANJOU CŒUR DE VILLE				0				0
MOYENS GENERAUX	948 860	1 265 450	1 128 550	3 342 860	147 000	325 000	40 000	512 000
PRU 2	43 000	0	800 000	843 000	32 000	0	0	32 000
MOYENS GENERAUX - MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	369 610	339 050	288 550	997 210				0
IMMEUBLE 56 ROUTE DE ROUEN	10 000	300 000	0	310 000		60 000		60 000
TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES DES EQUIPEMENTS ET AUTRES INVESTISSEMENTS COMMUNS (siège, quai carnot...)	241 150	147 300	0	388 450				0
COMMUNICATION - SIGNALÉTIQUE	36 000	30 000	0	66 000				0
FONDS DE CONCOURS - aménagement doublement RD347 giratoire Pocé / St Hilaire	0	0	0	0				0
AMENAGEMENT PASSERELLE GENNES-LES ROSERS (ETUDE)	150 000	350 000	0	500 000	75 000	225 000		300 000
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES				0				0
PRISE DE PARTICIPATION AGENCE FRANCE LOCALE	59 100	59 100	0	118 200				0
CAUTIONS	40 000	40 000	40 000	120 000	40 000	40 000	40 000	120 000
REVERSEMENTS AUX COMMUNES DE L'EX CCLL POUR SALLES DE SPORT				0				0
TOTAL	11 052 473	12 153 310	8 442 030	31 647 813	1 480 491	1 018 983	2 059 507	4 558 981
FCTVA				0	1 483 245	1 900 274	1 304 451	4 687 970
TOTAL	11 052 473	12 153 310	8 442 030	31 647 813	2 963 736	2 919 257	3 363 958	9 246 951

Vu pour être annexé à la délibération

2018-152 DC

Conseil Communautaire

Du 15 novembre 2018



Le Président

BUDGET PRINCIPAL
PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019 - 2021 (MAJ octobre 2018)

OPERATIONS	DEPENSES				RECETTES			
	2 019	2 020	2 021	TOTAL PPI 2019 - 2021	2 019	2 020	2 021	TOTAL 2019 - 2021
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'ATTRACTIVITE	6 456 823	4 863 524	3 555 000	14 875 347	893 305	476 000	848 000	2 217 305
ZONE D'ACTIVITÉS	3 163 553	1 416 524	448 000	5 028 077	0	100 000	100 000	200 000
ZA CHAMP BLANCHARD EXTENSION	309 194	200 000	0	509 194				0
ZA MERON - VOIRIES + REMISE 0 NIVEAU ITE	370 000	0	0	370 000				0
ZA MERON - ETUDE BIODIVERSITE ECOPATURAGE	52 000	0	0	52 000				0
ZA MERON - ACQUISITIONS FONCIERES RNR	40 482	35 124	0	75 606				0
ZA CHACE - CREATION NOUVELLE VOIE	0	61 400	100 000	161 400				0
ZA ECOPARC - EXTENSION SUD	200 512	760 000	348 000	1 308 512		100 000	100 000	200 000
CPA	95 000	0	0	95 000				0
MISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC DES ZA ET REPARATION VOIRIES COMMUNAUTAIRES	390 000	360 000	0	750 000				0
AUTRES ZONES	0	0	0	0				0
TRAVAUX SUR VOIRIES METAIRIE	756 365	0	0	756 365				0
ACQUISITIONS FONCIERES (AGRICULTURE - FERMES RELAIS)	80 000	0	0	80 000				0
RESERVES FONCIERES (AFFAIRES JURIDIQUES) dont Zones communales	150 000	0	0	150 000				0
AIDES AUX ENTREPRISES	700 000	0	0	700 000				0
FILIERE EQUESTRE	20 000			20 000				0
BÂTIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	1 501 400	470 000	450 000	2 421 400	677 805	54 000	125 000	856 805
ATELIERS ET USINES RELAIS (dont travaux bât éco restos du cœur)	1 465 000	450 000	450 000	2 365 000		54 000	125 000	179 000
EQUIPEMENT PARC DU BREIL	15 000	15 000	0	30 000	54 505	0	0	54 505
CESSIONS DIVERSES				0	623 300	0	0	623 300
PEPINIERE D'ENTREPRISES	21 400	5 000	0	26 400				0
TOURISME	761 868	1 802 000	1 632 000	4 195 868	215 500	322 000	623 000	1 160 500
SENTIERS DE RANDONNEE	10 000	10 000	10 000	30 000	8 000	8 000	8 000	24 000
LIAISON CYCLABLE MBY/CENTERPARC				0				0
LIAISON CYCLABLE MBY/BREZE/FONTEVRAUD	30 000			30 000	7 500			7 500
CREATION ITINERAIRE LOIRE A VELO SOUTERRAINE	566 868	1 742 000	1 622 000	3 930 868	200 000	300 000	615 000	1 115 000
DISPOSITIF ACCUEIL DE VELOS	50 000	50 000		100 000				0
POLE DE LOISIRS ET TOURISME	100 000			100 000				0
V44 ITINERAIRE NATIONAL ALENCON-SAUMUR	5 000			5 000	0	14 000	0	14 000
FORMATION	1 030 002	1 175 000	1 025 000	3 230 002	0	0	0	0
CAMPUS - PARTICIPATION VERSEE A LA REGION	1 030 002	1 175 000	1 025 000	3 230 002				0
POLITIQUES SPORTIVES	1 148 986	3 506 950	2 447 950	7 103 886	117 300	0	1 000 000	1 117 300
PISCINE OFFARD HIVER - RENOVATION	17 000	12 000	0	29 000	51 300			51 300
PISCINE VAL DE THOUET	99 815	513 000	80 000	692 815	66 000			66 000
PISCINE BRAIN SUR ALLONNES	9 000	0	0	9 000				0
PISCINE GENNES	57 000	0	0	57 000				0
PISCINE MONTREUIL-BELLAY	185 000	0	0	185 000				0
PISCINE LES ROSIERS SUR LOIRE	66 000	50 000	0	116 000				0
CENTRE AQUATIQUE DE LONGUE	123 000	2 367 950	2 367 950	4 858 900	0	0	1 000 000	1 000 000
CENTRE AQUATIQUE DE DOUE	321 670	560 000	0	881 670				0
SALLE DE GYM AGGLO	75 000	4 000	0	79 000				0
ESPACE OFFARD - ETUDE, SECURISATION, TRAVAUX	82 001	0	0	82 001				0
FONDS DE CONCOURS - PARCOURS SANTE	100 000	0	0	100 000				0
AUTRES INVESTISSEMENTS - MOYENS COMMUNS	13 500	0	0	13 500				0

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20181115-2018-152DCann3-AU
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018



Rapport sur l'égalité hommes / femmes au sein des services communautaires

Novembre 2018

DRH / VT – 7.11.18

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services, une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre depuis le décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, les EPCI à fiscalité propre doivent présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

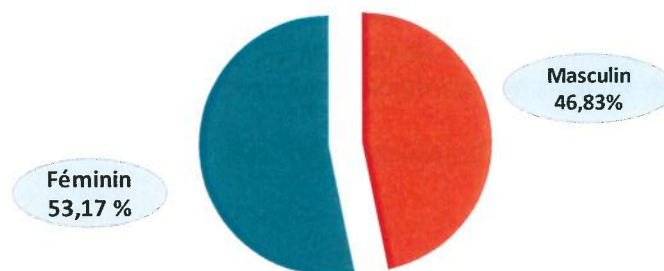
Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI, objet de la présente note. A ce titre, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement.

Les éléments présentés ci-après sont basés sur un examen de la situation à la fin octobre 2018.

1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la Communauté d'Agglomération

Effectifs Saumur Val de Loire – 252 emplois uniquement permanents au 30.10.18 – pour rappel 173 agents en 2017

Répartition des agents par sexe



Pour rappel en 2017: 42 % d'hommes en 2018 / pour 58 % de femmes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire emploie encore aujourd'hui plus de femmes que d'hommes au sein de ses services. Il est à noter toutefois que la part des hommes a fortement augmenté en 2018 du fait notamment de l'intégration des services de l'eau et de l'assainissement et de l'Ecole de musique.

Sur les effectifs globaux, la CASVL est passée de 173 agents permanents à 252 au 31.10.18. Ceci est notamment dû à l'intégration en 2018 :

- des services de l'Eau et de l'assainissement
- du service commun courrier
- des agents de l'Ecole de musique
- de quelques agents recrutés pour des missions nouvelles exercées par la Communauté d'agglomération.

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE (emplois permanents)

Tranches d'âges	Nbre d'agents	Nbre de femmes	Nbre d'hommes
De 20 à 29 ans	29	18	11
De 30 à 39 ans	50	23	27
De 40 à 49 ans	99	58	41
De 50 à 55 ans	34	14	20
De 56 à 59 ans	29	14	15
60 ans et plus	11	7	4
Total	252	134	118

Pour rappel et comparaison, chiffres 2017 :

Tranches d'âges	Nb d'agents	Nb de Femmes	Nb d'Hommes
de 20 à 29 ans	11	7	4
de 30 à 39 ans	49	29	20
de 40 à 49 ans	65	39	26
de 50 à 55 ans	23	10	13
de 56 à 59 ans	18	12	6
60 ans et plus	7	4	3

La majorité des effectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se situe dans la tranche d'âge 30 / 49 ans ; sur ces tranches d'âge, les femmes étaient largement majoritaires en 2017, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. On peut remarquer que 40 agents (soit 16% des effectifs) ont plus de 56 ans à ce jour, ce qui nécessitera d'anticiper sur les conditions de renouvellement de ces effectifs.

REPARTITION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (emplois permanents)

Sexe personne	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Féminin	21	47	66
Masculin	25	40	53

Sexe de l'agent	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
Féminin	21	15,67%	47	35,07%	66	49,25%	134
Masculin	25	21,19%	40	33,90%	53	44,92%	118
Total	46	18,25%	87	34,52%	119	47,22%	252

Par rapport à 2017, les effectifs et taux d'emploi des agents de catégorie B ont augmenté de 6 % environ, ceux de catégorie C ont très peu varié à la baisse alors que dans le même temps le nombre d'agent en catégorie A a proportionnellement baissé de 4 %.

Le nombre d'hommes en catégorie A a pourtant progressé en 2018 par rapport à 2017. Les effectifs ayant le plus progressé entre 2017 et 2018 sont ceux de la catégorie B et de manière quasi identique pour les hommes et les femmes.

Il est à noter que les femmes restent plus présentes que les hommes dans les catégories de postes d'exécution.

2° - Données relatives au temps de travail

A - PAR TYPE DE TEMPS : Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. Il est rappelé que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité. **Il faut noter aussi que le nombre total d'agents répertoriés dans ce tableau porte sur tous les effectifs permanents de la collectivité** figurant au 1° ci-dessus.

Sexe de l'agent	Mi temps Thérapeutique	Temps Complet	Temps Partiel 50%	Temps partiel 60%	Temps Partiel 70%	temps partiel 90 sur 20 heures	Temps Partiel 90%	TNC 2.50/20ème	TNC 1.5/20ème CNRACL	TNC 10/20EME	TNC 12,5/20ème
Féminin	1	109			1		1				
Masculin		106	1	1		1		1	1	1	1
Total	1	215	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Sexe de l'agent	TNC 14 H par Semaine	TNC 15h30/semaine	TNC 17/20EME	TNC 17H30/semaine	TNC 2, 1/20EME	TNC 2/20ème	TNC 23.25/35ème (23h15 minutes hebdo)	TNC 24.50/35ème (24H30 par semaine 70%)	TNC 28 H par Semaine(80%)	TNC 3,83/20ème	TNC 30% (10H30 Semaine)
Féminin	1	1	1	1		1	1	1	2	1	1
Masculin					1						
Total	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1

Sexe de l'agent	TNC 32 H par Semaine	TNC 4/20ème REGIME GENERAL	TNC 50% (17h30 hebdo) RG	TNC 70% (24 H 30 Semaine)	TNC 8/20ème	TNC 90% (31 H 30 Semaine)	Tps partiel de droit 50%	Tps partiel de droit 70 %	Tps partiel de droit 80 %	Tps partiel de droit 90 %	Total Résultat
Féminin	3			1	1	1	1	1	2	1	134
Masculin		1	1		1				1		118
Total	3	1	1	1	2	1	1	1	3	1	252

Le 1^{er} constat porte sur la très grande diversité des temps de travail, situation nouvelle pour la Communauté d'agglomération, due spécifiquement à l'intégration des professeurs de l'Ecole de musique en 2018.

La majorité des effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet restent des femmes, malgré l'impact de l'arrivée des professeurs masculins de l'Ecole de musique. Les temps non complets sont généralement plus imposés à des agents de sexe féminin (agents d'exécution sur des postes administratifs).

Sur les temps partiels choisis (de droit notamment jusqu'aux 3 ans d'un enfant), il apparaît là aussi clairement que les agents féminins continuent d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur « carrière professionnelle » un peu en retrait. Un seul homme à temps partiel l'a sollicité pour des raisons professionnelles.

A noter aussi la très grande diversité des situations au sein des services de la Communauté d'agglomération, situation en constante augmentation et qui participe aussi à la « précarisation » de la situation des femmes au travail.

B - PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (au 31.10.18)

Sexe de l'agent	Libellé catégorie temps	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Féminin	Mi temps Thérapeutique			1
	Temps Complet	19	40	50
	Temps Partiel 70%		1	
	Temps Partiel 90%			1
	TNC 14 H par Semaine			1
	TNC 15h30/semaine			1
	TNC 17/20EME		1	
	TNC 17H30/semaine			1
	TNC 2/20ème		1	
	TNC 23.25/35ème (23h15 minutes hebdo)			1
	TNC 24.50/35ème (24H30 par semaine 70%)			1
	TNC 28 H par Semaine(80%)		1	1
	TNC 3,83/20ème		1	
	TNC 30% (10H30 Semaine)	1		
	TNC 32 H par Semaine		1	2
	TNC 70% (24 H 30 Semaine)			1
	TNC 8/20ème		1	
	TNC 90% (31 H 30 Semaine)			1
	Tps partiel de droit 50%			1
	Tps partiel de droit 70 %			1
	Tps partiel de droit 80 %	1		1
	Tps partiel de droit 90 %			1
<u>Total féminin</u>		<u>21</u>	<u>47</u>	<u>66</u>
Masculin	Temps Complet	24	31	51
	Temps Partiel 50%			1
	Temps partiel 60%	1		
	temps partiel 90 sur 20 heures		1	
	TNC 2.50/20ème		1	
	TNC 1.5/20ème CNRACL		1	
	TNC 10/20EME		1	
	TNC 12,5/20ème		1	
	TNC 2,1/20EME		1	
	TNC 4/20ème REGIME GENERAL		1	
	TNC 50% (17h30 hebdo) RG		1	
	TNC 8/20ème		1	
	Tps partiel de droit 80 %			1
<u>Total masculin</u>		<u>25</u>	<u>40</u>	<u>53</u>
Total		46	87	119

Les agents en catégorie A sont quasi tous à temps complet, y compris pour les effectifs féminins.

En proportion, les temps non complets et temps partiels sont principalement des femmes en catégorie B ou C.

L'intégration des professeurs de l'Ecole de musique en 2018 a toutefois radicalement changé la répartition des temps non complets entre les hommes et les femmes (autrefois majoritairement des femmes).

4° - Données relatives à la rémunération du personnel

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL (référence octobre 2018) pour les agents à temps complet

Hors supplément familial de traitement et hors Nouvelle Bonification Indiciaire liée aux fonctions, hors protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A

Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	3 114,94	2 404,00	1 849,93	2 269,91
Masculin	3 473,34	2 274,56	1 846,64	2 340,10
Total	3 314,98	2 347,48	1 848,28	2 304,35

Les agents en catégorie A masculins sont globalement mieux rémunérés que leurs collègues féminines. Cela tient notamment aux indices des filières sur lesquels les agents sont recrutés (un grade d'attaché territorial par tradition plus féminin, est moins bien rémunéré que le grade d'Ingénieur, de même niveau de responsabilité mais assez typiquement masculin). Toutefois l'écart s'est réduit quelque peu entre 2017 et 2018 (500 € d'écart en moyenne entre hommes et femmes en catégorie A sur 2017, 350 € en moyenne sur 2018).

Les agents féminins en catégorie B ont par contre en moyenne un salaire brut mensuel légèrement supérieur à celui des hommes en même catégorie.

REMUNERATIONS PAR FILIERES (en euros et pour les agents à temps complet)

Sexe de l'agent	Activité Physique et Sportive	Administrative	Animation	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Technique	Moyenne
Féminin	2 092,15	2 281,27	1 939,61	2 238,66	2 550,89	2 312,40	2 269,91
Masculin	2 167,80	3 124,14	2 203,93	2 479,41		2 075,17	2 340,10
Total	2 137,54	2 519,00	2 071,77	2 318,91	2 550,89	2 143,70	2 304,35

A part dans la filière technique, toutes les autres sont plus rémunératrices pour les hommes que pour les femmes. Des disparités apparaissent nettement, surtout dans la filière administrative. La forte différence constatée sur cette filière est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité, et aussi à leur âge et à leur ancienneté dans la collectivité.

Ce point devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, d'autant que parallèlement le salaire moyen des agents de la Communauté d'agglomération est passé de 2 184 € bruts mensuels en 2017 à 2 304 € bruts mensuels en 2018. Cette situation résulte notamment de l'impact des rémunérations des nouveaux agents

contractuels intégrés en 2018 au sein des services de la Communauté d'agglomération puisque les rémunérations des agents déjà présents dans la collectivité n'ont pas ou peu évolué en 2018, auquel s'ajoute l'impact du PPCR (Parcours professionnel des carrières et rémunérations).

5° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire accepte quasi systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande, surtout les femmes en l'occurrence (aucune demande masculine à ce jour). Ces pratiques permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, dans le cadre du Référentiel de gestion du temps travaillé adopté mi 2018, les agents disposent de la possibilité de travailler sur 4 jours et demi en fonction des besoins du service pour permettre aux agents de libérer leurs mercredis après-midi ou autre demi journée s'ils le souhaitent.

Plusieurs services de la Communauté d'agglomération travaillent en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail normal les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part les services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirée et en WE).

A la piscine, aucune disposition particulière n'est prise pour favoriser l'un ou l'autre des 2 sexes dans la répartition des jours à travailler le week-end. Au théâtre, l'ensemble des équipes, hommes et femmes confondus, sont sollicités de la même manière pour assurer les services liés aux spectacles en soirée ou en week-end. Les modalités de récupération ou de majoration des heures faites en dehors des bornes horaires de travail sont désormais harmonisées au sein de ce service communautaire.

A noter que l'équipe des techniciens, appelés à assister le montage et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, n'est aujourd'hui constituée que d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement.

Dans les mois qui viennent, la Communauté d'agglomération souhaite mettre en œuvre officiellement la possibilité de télétravailler. En effet, cette opportunité est de plus en plus sollicitée et sans altérer, au contraire, la qualité du travail fourni, le télétravail quand il est instauré, est en général source de mieux être au travail tant pour les femmes que pour les hommes.

6° - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La Communauté d'agglomération dispose :

- d'un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH
- d'un médecin agréé qui fait « office » de médecin du travail puisque les tentatives de recrutement d'un médecin du travail par la Communauté d'agglomération sont pour l'heure restées vaines,
- des services ponctuels d'un psychologue du travail,
- d'un service de santé au travail intégré à la Direction des Ressources Humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en marche.

En outre, la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Ville de Saumur, lance à partir de la mi-novembre, une étude diagnostic sur les risques psycho-sociaux (RPS) ; ce diagnostic devra permettre de déceler toutes les faiblesses ou points de vigilance dans l'organisation des services, de repérer les

éventuelles formes de violence ou de harcèlement en milieu de travail, de mettre en œuvre un programme d'actions et de prévention des RPS en général. Le plan d'action qui découlera du diagnostic sera régulièrement évalué. L'ensemble de la démarche se déroulera en lien étroit avec les élus et agents représentants du personnel au CHSCT.

A noter enfin que tous les agents membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont reçu en 2017 une formation leur permettant d'appréhender et de repérer tous les aspects de ce que recouvrent les Risques Psycho Sociaux (afin qu'ils puissent être particulièrement à l'écoute de leurs collègues, notamment sur les violences sur le lieu de travail et sur l'appréhension de la notion de harcèlement). Après les élections professionnelles de décembre 2018, ces formations seront à nouveau proposées aux agents qui intégreront les commissions paritaires.



Le Président

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



Photo : Opération Nettoyons le Thouet – 29 septembre 2018



Préambule

Les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable, en application de l'article 255 de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle II »).

Ce document, présenté annuellement lors du Débat d'Orientation Budgétaire, permet de rendre compte des politiques publiques, des programmes et actions menés par la collectivité au regard des principes et des finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Chacune de ces finalités est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable. Elles sont interdépendantes et doivent être poursuivies de front dans les actions des politiques publiques.

Le développement durable local a pour objectif d'obtenir une réponse concomitante aux enjeux locaux et globaux. Cette réponse simultanée s'appuie sur une vision partagée de l'avenir du territoire et de ses habitants.

Jean-Michel MARCHAND
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire

SOMMAIRE

UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE	4
Plan Climat Air Énergie Territorial	4
Le SCoT Grand Saumurois	4
L'urbanisme durable	4
Mobilisation des acteurs	5
LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
Prévention des risques	5
Énergies renouvelables	8
Amélioration énergétique de l'Habitat	9
Mobilité durable	10
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES	12
Gestion de la ressource en eau	12
Gestion quantitative de la ressource en eau	16
Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	16
Gestion des déchets	17
DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	17
Mobilisation des acteurs du territoire et sensibilisation	17
Tourisme durable	19
Développement économique	19
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	20
Cohésion géographique territoriale	20
Favoriser l'accès au logement pour tous	20
Mixité sociale	22
Économie sociale et solidaire	24
ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	25
Le cadre de vie	25
Activités économiques et emploi	25
Développer l'accès au Très Haut Débit	27
Accessibilité des personnes à mobilité réduite	27
Accès aux activités culturelles et de loisirs	28
Partie 2 Le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité	31
La continuité du service public en cas d'inondation	31
Les Marchés Publics	31
La gestion du patrimoine de la collectivité	31
Gestion des déplacements	33
Dématérialisation	33
Partie 3 Les perspectives 2019	34

Partie 1 Politiques communautaires en matière de Développement Durable

UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Saumur Val de Loire a l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce document cadre a pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. C'est une belle opportunité à saisir pour construire avec l'ensemble des acteurs du territoire un projet commun.

Depuis le 1er septembre 2018, une chargée de mission Energie-Climat est venue renforcer l'équipe du service environnement. Elle a en charge l'élaboration et l'animation du PCAET, et le suivi de la démarche Cit'ergie engagée avec la ville de Saumur.

Cela implique donc un travail transversal qui a déjà commencé. L'objectif est que le PCAET soit adopté fin 2019.

Le SCoT Grand Saumurois

En parallèle de cette démarche de développement durable, un travail prospectif a été porté par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT a été approuvé le 23 mars 2017.

L'état initial de l'environnement et le PADD vont nourrir le travail actuellement mené pour élaborer le PCAET.

L'urbanisme durable

Prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération est compétente pour élaborer les PLU et autres documents d'urbanisme.

Qu'il soit à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme. Il exprime les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de son territoire, notamment concernant la préservation des zones naturelles, agricoles et forestières. L'ensemble de ces documents d'urbanisme sont soumis à évaluation environnementale.

Le PLU est appelé à être mis en œuvre à l'échelle de toute la nouvelle communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Dans l'attente de l'élaboration de ce document intercommunal unique, le territoire est doté de :

- 1 PLUi approuvé sur le secteur du Douessin
- 2 PLUi en cours d'élaboration sur les secteurs du Saumurois et du Longuéen.
- 2 PLU en cours d'élaboration sur le secteur du Gennois (Gennes-Val-de-Loire et Tuffalun)

Promouvoir un cadre d'habitat plus durable

Dans le cadre du Contrat de territoire Habitat, en partenariat avec le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération a proposé aux communes du territoire d'intégrer le concours « Habiter Autrement pour un urbanisme durable ».

Mobilisation des acteurs

Partenariat avec le Parc Naturel Loire Anjou Touraine

La Communauté d'Agglomération est partenaire et financeur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR-LAT). Un travail collaboratif important est mené entre les différents services des deux structures. Une convention cadre définissant le partenariat Agglomération-PNR est en cours d'élaboration.

Pôle de compétitivité « Végépolys »

Depuis sa création en 2005, la collectivité apporte son soutien financier au pôle de compétitivité mondial Végépolys dont la vocation est notamment de développer des projets innovants pour renforcer la compétitivité des entreprises dans le domaine du végétal spécialisé dans un souci de développement économique durable.

En 2018, la Communauté d'Agglomération a accordé une subvention de 7000 euros à la gouvernance de Végépolys, 10 000 euros à la plateforme technique Végépolys Innovation et a renouvelé son adhésion à Plantes et Cité.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les scénarios de projection du Groupement International d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) prévoient une augmentation de la température moyenne du territoire de 2,5°C à 3,5°C d'ici 2100, avec des conséquences déjà visibles sur les fonctionnements des écosystèmes, et donc des ressources. La brutalité des conséquences de ces événements naturels qui tendent à s'intensifier pose la question de la vulnérabilité du territoire Saumurois à ces changements inéluctables et irréversibles.

Prévention des risques

Le territoire Saumurois est fortement contraint par la présence de risques majeurs, principalement naturels. La collectivité s'est engagée dans une démarche volontaire de prévention des risques par l'accompagnement des communes dans l'organisation de la gestion de crise, le développement de la culture du risque auprès des citoyens et la réduction de la vulnérabilité aux inondations.

La prévention des risques naturels est l'un des fers de lance de l'adaptation au changement climatique, dans un contexte où les catastrophes deviennent plus fréquentes et dévastatrices.

La GEMAPI

Le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) le 1^{er} janvier 2018 a été un tournant dans l'organisation locale. Saumur Val de Loire est désormais au cœur des actions du grand cycle de l'eau et de la prévention des inondations.

La collectivité a participé en concertation avec les EPCI voisins à la construction des syndicats de bassins qui dépassent désormais les limites administratives pour respecter la cohérence hydrographique de ces 3 bassins versants. Cette restructuration a fortement mobilisé les élus et les services depuis 2016.

La collectivité, reconnaissant le rôle des acteurs historiques a transféré cette compétence au Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon-Aubance-Louets (SAGELAL) et au syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion (SIACEBA), qui exerçait ses missions sur le département d'Indre et Loire, adhère au SMBAA au 1^{er} janvier 2019 pour ne former plus qu'une seule structure.

Pour le bassin versant du Thouet, tout reste à construire en l'absence de syndicat couvrant la totalité du bassin versant. Les 9 EPCI concernés construisent ensemble un syndicat qui sera opérationnel d'ici 2020.

Sur le volet protection contre les inondations, la CASVL est désormais gestionnaire des trois digues présentes sur son territoire. La levée du Val d'Authion appartenant à l'État reste sous la gestion par ses services jusqu'au

24 janvier 2024. Cette période transitoire permettra d'organiser au mieux le transfert de gestion qui nécessite une présence locale forte.



Digue de Saumur – tronçon du Chardonnet

La digue qui protège le centre-ville de Saumur quant à elle est de compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2018. Digue pour laquelle les propriétaires ne sont pas clairement identifiés pour l'ensemble des tronçons. L'Étude de Danger réalisée en 2016 constitue une base de travail pour les études complémentaires qui vont être menées d'ici 2020, préalables aux travaux de renforcement.

Le remblai correspondant à la route départementale longeant le Thouet entre Saint-Hilaire-Saint-Florent et Bagneux est référencé comme étant une digue par la DREAL des Pays de la Loire. Elle doit également faire l'objet d'études complémentaires pour décider de son maintien en tant qu'ouvrage de protection contre les inondations.

La prévention des Inondations

Dans la continuité des politiques menées depuis 2001 par la collectivité, et dans ce contexte d'évolution réglementaire, la CASVL est mobilisée sur l'ensemble des axes de la prévention, pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Via l'urbanisme notamment, avec une implication dans la révision du Plan de Prévention des Risques du Val d'Authion et de la Loire saumuroise. En appui aux communes, la CASVL dialogue avec les services de l'État pour aboutir au meilleur compromis entre développement adapté et sécurité des populations et des entreprises.

En application de la Directive inondation également, par la concrétisation du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**. La CASVL est l'un des partenaires qui s'engage dans la mise en œuvre d'actions sur son territoire telles que le portage des études de sécurisation des digues et la mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.



Crue de la Loire – 7 février 2013

Le risque cavité souterraine

Depuis 2001, et l'effondrement du rempart du château de Saumur, le service intervient en appui aux communes sur la gestion des risques cavités souterraines. La fusion des intercommunalités a élargi le périmètre d'intervention en la matière. En recensant les cavités souterraines, la CASVL dispose d'un outil informatique qui permet de maintenir la mémoire du risque. Cet outil permet également d'informer et de sensibiliser la population, les communes et les aménageurs sur la présence de risque.

Forte de cette expérience, la CASVL a été identifiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en tant que collectivité pilote pour l'une des actions phares du Plan National Cavité. Ainsi, le **Programme d'Action de Prévention du Risque Cavité** (PAPRICA) est en cours de réalisation. Ce programme d'actions suppose la mise en place d'une structure opérationnelle pérenne permettant de répondre aux enjeux du territoire. Ce risque invisible concerne 35 000 personnes sur 40 communes.

La valorisation de ces espaces souterrains par la création d'un itinéraire Loire à Vélo souterraine et de DATA Center contribue également à la réduction de la vulnérabilité.



Photo : Effondrement de voirie à Chacé

Énergies renouvelables

Un projet de parc photovoltaïque à Champ de Liveau

La communauté d'agglomération a confié à la société d'économie mixte Alter énergies la réalisation d'un parc photovoltaïque sur le site d'une ancienne décharge située à Montreuil-Bellay. Ce projet répond au double enjeu de valorisation des sites autrefois dédiés à l'enfouissement de déchets et à la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Sur le terrain de 8 hectares, l'installation envisagée aurait une puissance d'environ 5 MWc.

La méthanisation

La station de traitement des eaux usées de Bellevue à Saint-Lambert-des-Levés (62 000 EH) traite à la fois les eaux usées des habitants et des industriels ou viticulteurs, soit environ 5 000 m³ d'effluents par jour.

Les boues font l'objet d'un traitement pour l'instant unique en France appelé Thélus (nom de l'une des étapes du procédé). Le chauffage à haute température permet de mieux dégrader la matière organique donc d'avoir une meilleure production de méthane et une moindre quantité de boues (valorisées en épandage).

C'est la phase de dégradation de la matière organique et la production de biogaz qui permet l'alimentation de la chaudière vapeur et le chauffage des bâtiments soit 14 % de l'électricité consommée sur le site.

Deux projets d'unité de méthanisation

Un projet de méthanisation est en cours à Chacé, porté par la société Saumur Energies Vertes (SEVE). L'unité fonctionnera avec des déchets agro-alimentaires, effluents d'élevage et résidus agricoles divers. Le biogaz produit sera injecté directement dans le réseau GRDF.

L'association «Doué Métha» qui regroupe 35 agriculteurs du territoire douessin a un projet d'unité de biométhane à Doué en Anjou. Ils prévoient de valoriser les effluents d'élevage, principalement du fumier de bovins (33 000 tonnes). L'unité serait également raccordée au réseau gaz de Saumur situé à 20 km de l'installation.

Une station bioGNV

La Communauté d'Agglomération soutient également le projet de station-service bioGNV porté par Saumur Energies Vertes (SEVE) et en lien avec le projet de méthanisation de Chacé. En effet, l'entreprise SEVE prévoit d'ouvrir une station à Saumur en 2019. La Communauté d'agglomération a été également partenaire du forum bioGNV qui s'est tenu le 17 septembre 2018. Il était organisé par SEVE en collaboration avec GRDF. 90 personnes, élus, transporteurs et acteurs saumurois intéressés par ce futur équipement ont participé au forum.

La valorisation énergétique des déchets

Les déchets non recyclables sur le territoire (ordures ménagères, tout-venant de déchèteries et refus de tri de collecte sélective) sont acheminés et traités à l'unité de valorisation énergétique de Lasse.

Dernier maillon d'une filière globale, l'UVE de Lasse permet de valoriser les déchets résiduels en énergie. Elle produit près de 70 000 MWh d'électricité par an, soit une production équivalente à la consommation électrique annuelle d'une ville comme Saumur. C'est aussi 200 000 barils de pétrole économisés chaque année grâce à l'énergie produite par l'unité.

Cette filière de valorisation est sans impact pour l'environnement et la qualité de l'air puisque les équipements de traitement des fumées permettent de garantir des performances largement inférieures aux normes européennes et françaises.

Amélioration énergétique de l'Habitat

Accueillir et communiquer pour l'amélioration énergétique de l'habitat

La Communauté d'Agglomération met à disposition ses locaux une journée par mois, pour les permanences d'information et de conseil gratuits de l'Espace Info Énergie (association Alisée) sur les techniques d'énergie renouvelable et la maîtrise des énergies dans la construction et la rénovation. Une convention cadre d'actions 2017-2019 a été signée entre l'Agglomération et Alisée.

En 2018, on observe une constance dans le volume des contacts et demandes de RDV en permanences suite aux différentes opérations de communication.

Nouvelles actions conduites en 2018 : Appel à manifestation d'intérêt à l'ensemble des communes membres (6 Animations Traque aux Watts et 5 ateliers thématiques à réaliser sur la période restante de la convention EIE).

Subventionner les travaux d'amélioration énergétique de l'habitat

L'agglomération a défini des règles d'éco-conditionnalités des subventions aux opérations logement. Cette éco-conditionnalité prévaut pour l'ensemble des programmes financés, qu'ils relèvent du public ou du privé.

En 2018, l'Agglomération a révisé son règlement des aides et à rajouter une prime forfaitaire de 500€ par projet (propriétaires occupants modestes et très modestes) pour l'utilisation d'un système de chauffage principal au moyen d'énergies renouvelables.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

L'amélioration énergétique constitue une cible prioritaire constante dans tous les dispositifs opérationnels portés sur le territoire.

Un nouveau projet destiné à revitaliser les centres villes « Dispositif Anjou cœur de Ville » a été lancé en septembre 2015 pour les communes de Saumur, de Montreuil Bellay et de Vivy. La commune de Fontevraud l'Abbaye a également été intégrée dans cette démarche poursuivie en 2016. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'Habitat et reconstruire la ville sur la ville (limitant de la consommation foncière, connecter l'offre de logements aux services et équipements, traiter l'habitat dégradé en centre urbain).



Un deuxième appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juin 2017. Deux nouvelles communes ont intégré le dispositif : Allonnes et Longué-Jumelles.

2018 est marquée par la mise en œuvre des études pré-opérationnelles pour l'ensemble des communes engagées.

Depuis fin 2016 : une OPAH RU (pour 6 ans) est conduite sur le territoire du Douessin en faveur de la revitalisation des centres bourgs pour laquelle la ville de Doué la Fontaine et la Communauté de Communes ont été retenus parmi 54 autres collectivités du territoire national suite à leur réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

L'Agglomération poursuit le pilotage opérationnel de ce dispositif.

Mobilité durable

Les réflexions autour de la mobilité, ainsi que l'organisation des réseaux de transport sont essentiels notamment en milieu rural tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de développement local.

La Communauté d'Agglomération a la compétence transport sur les 47 communes depuis le 1er septembre 2017. Une réflexion globale sur les déplacements est engagée à l'échelle de ces 47 communes.

9 voitures électriques ou hybrides

Neuf voitures électriques et hybrides sur un parc de 59 véhicules et deux vélos à assistance électrique ont été acquis par l'agglomération et mis à disposition du personnel de l'Agglomération pour les déplacements professionnels. L'acquisition de nouveaux véhicules hybrides, électriques et disposant d'une motorisation GNV en remplacement de modèles anciens est programmée en 2019.

De même, dans le cadre du renouvellement du parc de bus de la SPL « Saumur Agglobus », une réflexion est engagée pour acquérir des véhicules moins polluants, et notamment un bus qui fonctionnerait au GNV.

Entretien et développement du réseau de sentiers de randonnée pédestre et VTT

La Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire est chargée d'assurer, chaque année, l'entretien du balisage des circuits de randonnées et boucles équestres reconnus d'intérêt communautaire. Celle-ci confie d'ailleurs cette mission à des entreprises d'insertion.

30 circuits de randonnées pédestres / 5 circuits de randonnées VTT / 4 circuits de randonnées équestres

Afin d'harmoniser l'action communautaire à l'ensemble de la communauté d'agglomération et de définir une offre de randonnées qualitative à l'échelle du nouveau territoire, un suivi des circuits de petites randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Petites Randonnées) et reconnus d'intérêt communautaire est effectué (totems de départ, fiches de promotion etc.).

La Communauté d'Agglomération s'attache à intégrer cette offre de randonnées dans l'ensemble de l'offre touristique existante en matière d'itinérance (itinéraires automobiles, cyclables, équestres, de grande randonnée, fluvial, etc.). Des perspectives de développement sont également envisagées.

En 2018, afin d'assurer l'entretien des boucles cyclables dont elle a la charge, la communauté d'agglomération a mis en place un partenariat avec les communes traversées sur la base d'un fichier SIG dans lequel les balises sont géolocalisées.

Agir en faveur des « liaisons douces »

La Communauté d'Agglomération contribue à l'aménagement des itinéraires cyclables touristiques présents sur son territoire : La Loire à Vélo et la Vélofrancette (le Thouet à Vélo).

Le raccordement de la V44 entre Cuon et Saumur (La Loire à Vélo) est lancé et le développement de boucles « en marguerite » sur les itinéraires existants est à l'étude.

Dans le cadre du projet d'itinéraire « Loire à Vélo troglo » (itinéraire alternatif au tracé existant Loire à Vélo entre Montsoreau et Dampierre d'une longueur de 12 km environ), des études complémentaires ont été effectuées. Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage au niveau technique (bureau études Artelia) et à

Alter Public au niveau foncier et réglementaire ont été engagés pour lancer les phases opérationnelles. Le plan de financement a été également affiné.



L'étude concernant le schéma directeur cyclable pour le territoire communautaire a été validée en mai 2017. A l'issue, un service de location de vélo a été lancé le 1^{er} juillet 2017 : AVAE.

66 vélos à assistance électrique ont été acquis par l'Agglomération et proposés à la location sur les 47 communes du territoire.



Vélo à assistance électrique Avaé

Encourager la mobilité

Une étude d'optimisation du réseau de transport en commun a été réalisée en 2016. Les éléments de cette étude seront la base de réflexion pour l'évolution de la desserte du territoire.

La Communauté d'Agglomération participe à la plateforme de mobilité régionale DESTINEO pour mettre aux habitants du territoire de trouver des solutions à leur problématique de mobilité.

La Communauté d'Agglomération de Saumur subventionne dans le cadre de l'insertion la plateforme mobilité départementale, qui accompagne les professionnels de l'accompagnement et propose des solutions mobilité aux personnes en recherche d'emploi.

Le réseau de transport en commun

Suite à l'agrandissement du territoire et la prise de compétence transport en septembre 2017, le réseau de transports est composé de :

- Nombre de lignes urbaines : 8,
- Nombre de lignes périurbaines : 12,
- Nombre de lignes scolaires : 77.
- Service de transport à la demande (zonal et à déclenchement sur ligne régulière)

Développement du transport ferré de marchandises

La collectivité dispose de deux Installations Terminales Embranchées sur ses zones d'activité (une sur la zone de Méron de 8 km, l'autre sur la zone de la Métairie à Longué). Le premier train de FRET (depuis 2008) a circulé le 20 novembre 2014 sur l'installation terminale embranchée de Méron. Cette démarche va être pérennisée à la hauteur de cinq trains par semaine.

La Communauté d'Agglomération a un programme permanent de maintenance et de rénovation de cette Installation Terminale Embranchée afin d'améliorer le niveau de service de cet équipement.



EN CHIFFRES

- 5 trains par semaine
- 26 à 30 wagons par train

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

La richesse remarquable de la biodiversité ligérienne est un atout majeur du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saumur. De nombreuses actions sont portées par la collectivité pour maintenir et garantir la diversité de la faune et de la flore locale, en cohérence avec les enjeux d'aménagement du territoire.

La gestion des ressources naturelles a des impacts sur le paysage, la qualité de la ressource en eau et des milieux et donc la qualité de vie des habitants de la région saumuroise, et au-delà.

Gestion de la ressource en eau

Suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les attributions des SAGE sont définies par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 afin de déterminer les objectifs communs de gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Ils permettent de « satisfaire aux besoins de tous sans porter d'atteintes irrémediables aux milieux aquatiques¹ », en concertation avec l'ensemble des usagers.

Le **SAGE du bassin versant de l'Authion** concerne 84 communes pour une surface de 1 476 km². La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé en 2016 le projet de SAGE après plusieurs mois de consultation. Le projet de SAGE a été validé par la CLE du 12 septembre 2017.

1

<http://www.sage-authion.fr>

Le SAGE du bassin versant du Thouet, qui concerne deux Régions et trois Départements, est co-porté par le Syndicat Mixte de la vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération. Initié en 2010, il est en cours d'élaboration et concernent 193 communes (3 385 km² du bassin versant).

Le SAGE a lancé une étude de préfiguration de la prise de compétence GEMAPI. Les 9 EPCI concernés ont émis le souhait de constituer un syndicat unique à l'échelle du bassin versant du Thouet. Ils ont décidé :

- que le SAGE poursuit l'animation et la coordination des réflexions.
- de lancer une étude juridique, organisationnelle et financière qui débutera début 2019 (6 mois)
- de recruter un chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE en décembre 2018 (12 mois) pour animer et coordonner l'ensemble des acteurs du bassin dans la mise en place de la structure unique ; Suivre l'étude juridique et financière permettant de préciser les modalités de mise en place de la structure unique ; Accompagner les élus des collectivités dans l'appropriation des éléments afin de leur permettre les prises de décisions.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet (CTMA)

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un second contrat territorial avec l'Agence de l'Eau pour une durée de 5 ans (2017-2021) aux côtés du syndicat Mixte de la vallée du Thouet entre autres, dans le but d'améliorer la qualité de la ressource en eau et de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Il a été signé le 17 novembre 2017. Les actions portent sur :

- ✓ **Restauration des annexes hydrauliques du Thouet et du lit majeur** : restauration de frayères, équipements pour limiter les atteintes du bétail à la qualité de l'eau;
- ✓ **Entretien de végétation en bordure de cours d'eau et enlèvement d'encombres** ;
- ✓ **Continuité de la ligne d'eau** : programme d'aménagement des ouvrages encore non franchissables, afin de rétablir la continuité écologique
- ✓ **action de communication et sensibilisation** auprès du grand public
- ✓ **Actions sur le lit mineur** : gestion des encombres et des plantes aquatiques invasives (Jussie);



Arrachage de la jussie 2018 par un chantier d'insertion

Protection de la ressource en eau

De par sa compétence « Eau et Assainissement », la collectivité participe activement à la préservation de la qualité de la ressource en eau, que ce soit en préservant la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable ou en s'assurant de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

■ Préservation de la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable

La CASVL exploite 5 captages pour la production d'eau. Selon la réglementation, tout captage utilisé pour la consommation humaine doit être protégé par des périmètres de protection actés par signature d'un arrêté préfectoral.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a relancé la démarche de mise en conformité administrative du captage des Fontaines à Allonnes. Après la réalisation d'étude hydrogéologiques en 2012, l'hydrogéologue a remis son expertise en 2013. Sur cette base un dossier de Déclaration d'Utilité Publique et un Document d'incidence Loi sur l'Eau ont été soumis à enquête publique en 2016. L'arrêté préfectoral a été signé en 2017 et les travaux ou indemnités nécessaires seront entrepris en 2019.

En parallèle de la création d'une nouvelle usine d'eau, la Communauté d'agglomération a créé 3 nouveaux forages dans le but de sécuriser le champ captant de Saumur. Cette ressource ne pourra pas se substituer en totalité aux ouvrages existants mais elle permettra de gérer une période de crise (pollution temporaire ou baisse de productivité). La construction de ces ouvrages a été finalisée en 2016.

Pour utiliser cette ressource au plus tôt, une autorisation provisoire de 6 mois a été obtenue par arrêté préfectoral en juillet 2017. La démarche administrative pour la mise en conformité définitive des ouvrages est en cours (enquête publique octobre 2018) et devrait aboutir à la signature d'un arrêté préfectoral début 2019.

■ Contrôle de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel

56 stations d'épurations

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence eau et assainissement a été étendue sur la quasi-totalité du territoire. La Communauté d'agglomération gère désormais 56 stations d'épuration. Les eaux traitées font l'objet d'un contrôle régulier, en fonction de la capacité de traitement de chaque station. Pour les stations les plus importantes, un suivi quotidien de différents paramètres permet de s'assurer que les eaux traitées rejetées ne présentent aucun risque pour le milieu.

Depuis le début de l'été, la collectivité expérimente l'entretien des espaces verts par éco-pâturage. A titre expérimental, des moutons (23) et des chèvres (2) sont installés dans de grands espaces autour de 5 stations d'épuration : Louresse-Rochemenier, Louerre, Ambillou-Château, Vernoil-le-Fourrier et Saint-Philbert-du-Peuple.



Moutons entretenant les abords des stations d'épuration

Création et modernisation des stations d'épuration et des réseaux de collecte

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche de fond pour la gestion patrimoniale de ses équipements. Les actions principales sont :

- une rénovation des stations d'épuration
- une suppression de station au profit d'un transfert des effluents vers une station existante : stations de Villebernier, Rou et Riou
- un renouvellement des réseaux/mise en réseau séparatif : Vaudelnay, Brossay, Saumur (Palustre Ackerman) ...

Ces actions contribuent à limiter les risques de rejets d'effluents non traités vers le milieu naturel.

Alimentation en eau potable

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable défini par le Conseil Départemental du Maine et Loire est basé sur deux principes fondateurs : une « eau potable pour tous » et une « alimentation sécurisée ». Pour atteindre ces objectifs, la Communauté d'Agglomération de Saumur renouvelle ses équipements.

Les eaux distribuées par les différents réseaux sont surveillées par les services de l'Agence Régionale de Santé conformément aux exigences réglementaires.

Les résultats d'analyses réalisés sur l'eau potable prélevée sur le réseau de distribution de Saumur a mis régulièrement en évidence des taux de Chlorite, de C.O.T. (Carbone Organique Totale) et un équilibre calco-carbonique avec des taux supérieurs aux références de qualité définies dans le code de la santé publique, mais néanmoins avec des taux conformes aux limites de qualité pour la consommation humaine.

Le schéma communautaire a permis de valider la nécessité de reconstruire l'usine de potabilisation de Saumur et de renforcer les dispositifs de prélèvement par plusieurs forages et a prescrit de réhabiliter et d'accroître les capacités de stockage de Saumur.

Les travaux de cette usine sont dorénavant achevés. Les travaux relatifs à la création des forages dans le cénonanien ont été faits en 2016, ils ont été raccordés à l'usine en 2017. Ces ouvrages permettront d'avoir une diversification de la ressource en eau en cas de pollution de la Loire ou de baisse de productivité en période d'étiage.

Contrôle des installations d'assainissement autonomes

Le contrôle de l'assainissement non collectif a pour but de s'assurer que les installations ne représentent pas un risque sanitaire ou environnemental. Ces contrôles portent sur les installations existantes, l'objectif est alors de définir si la réalisation de travaux est nécessaire et, en fonction des risques, les échéances pour la réalisation de ces travaux.

Ces contrôles portent également sur les installations neuves, que ce soit au moment de la conception ou de la réalisation de l'installation. L'objectif est alors de s'assurer que le projet répond aux différentes contraintes techniques et que les travaux sont réalisés conformément aux prescriptions du projet.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, un contrôle de l'assainissement non collectif est obligatoire pour toute vente d'une habitation non raccordable au réseau de tout à l'égout. Ce contrôle permet d'informer l'acheteur sachant qu'en cas de non-conformité de l'installation, ce dernier doit effectuer les travaux dans un délai de 1 an suivant la vente.



De même, depuis mars 2012, l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif est une pièce constitutive du dossier de permis de construire pour toute habitation (neuve ou réhabilitée) ne pouvant être raccordée au réseau de tout à l'égout.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération s'occupe du SPANC à l'échelle Saumur val de Loire (4 services SPANC des anciens EPCI). Le territoire de la CASVL comporte environ 12 500 installations d'assainissement non collectif, soit approximativement 25% de la population du territoire. Chaque année une partie fait l'objet d'un diagnostic. En 2018, il y a eu environ 500 contrôles effectués, que ce soit sur les installations neuves ou existantes.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Lutter contre les fuites sur les réseaux d'eau potable

Afin de lutter contre les fuites et assurer un rendement de réseaux, un descriptif des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable a été établi, de même qu'un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, avec plan, inventaire et dispositifs généraux de mesures.

Sur les différents secteurs du territoire SVL, sur les communes où la compétence est exercée par la CASVL, le rendement primaire du réseau va de 76.1 à 95.8 % (données RPQS 2017, données communales).

Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Dans le cadre des dispositifs nationaux et régionaux, tels que les zones NATURA 2000, le Plan Loire Grandeur Nature, le Schéma Directeur Loire qui en découle et l'intégration du territoire saumurois au périmètre UNESCO « Val de Loire », de nombreuses actions sont menées par la collectivité en étroite collaboration avec les acteurs impliqués.

Reconquérir par pâturage et fauche les prairies inondables des bords de Loire

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le PNR Loire Anjou Touraine, le Conseil Départemental et les éleveurs, la Communauté d'Agglomération relance le projet de reconquête des prairies inondables. Afin de poursuivre la restauration des prairies, une Association Foncière Pastorale concernera à terme l'ensemble du corridor légierien soit 1 040 hectares.

Le guide de « Gestion des milieux prairiaux embroussaillés des berges de Loire » a été diffusé à 1 500 exemplaires, aux éleveurs locaux afin d'accompagner la démarche de gestion foncière.

Les écosystèmes prairiaux jouent un rôle important dans la séquestration de CO₂. Il est estimé que les prairies pâturées stockent en moyenne entre 0,7 et 1 tonne de CO₂ par hectare et par an². A titre de comparaison, les volumes de stockage des milieux forestiers sont compris entre 2 à 4 t/ha/an³.

Restaurer les boires de Loire

Dans le cadre des actions du 4ème Plan Loire Grandeur Nature (PLGN IV), la Communauté d'Agglomération a signé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA). La finalité est de mettre en œuvre un programme d'actions pour la restauration des boires qui puisse concilier les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité, la reconnexion hydraulique, avec ceux des usages. Les objectifs de cette opération s'inscrivent dans une volonté de pérenniser les bénéfices environnementaux.

Prise en compte des enjeux environnementaux sur la Zone d'Activité de Méron

Située à la frange de la zone NATURA 2000 « Champagne de Méron », la zone d'activité multimodale située sur la commune de Montreuil-Bellay fait l'objet d'un projet de sanctuarisation de 25 hectares sur les 210 qui constituent la zone d'activité. La collectivité poursuit son action suite à l'obtention des deux arrêtés ministériels

² Source : CNRS, dispositif expérimental de Laqueuille dans le Puy de Dôme.

³ Source : CNRS *Les équivalences de stockage de CO₂ sont estimées sur la moyenne de la consommation en chauffage des ménages français, et les émissions de CO₂ pour un véhicule neuf, soit 115g CO₂/km.

et préfectoral. L'une des actions est la mise en place d'une réserve naturelle régionale qui permettra d'accomplir des travaux de remise en état des sols afin de garantir le maintien et le développement d'espèces protégées, ces interventions permettront de trouver un compromis acceptable entre le développement économique et le respect de l'environnement.

Dans le cadre de l'application des arrêtés préfectoral et ministériel, la zone industrielle conduit des actions en faveur de la gestion différenciée des espaces publics :

- ▶ Eclairage éteint de 23h à 4h,
- ▶ Pas d'utilisation de produits phytosanitaires,
- ▶ Pas de pelouses,
- ▶ Pas de plantations,
- ▶ Fauches tardives des parcelles
- ▶ Lancement des actions de gestion différenciée sur les parcelles conservatoires
- ▶ Lancement de la création d'une réserve naturelle régionale – étude d'opportunité confiée au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
- ▶

Gestion des déchets

Optimiser la collecte des déchets

La Loi relative à la transition énergétique, adoptée le 17 Août 2015, contient des objectifs en matière de prévention et de valorisation des déchets qui constitueront une feuille de route pour la politique Déchets menée par Communauté d'Agglomération :

- Diminution de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 ;
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025 ;
- Objectif de taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 et de 65% en 2025.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Les pistes du « produire et consommer autrement » présentent une alternative qui tend à s'imposer aujourd'hui. Les notions de responsabilité en tant que consommateur, employeur ou citoyen tiennent de plus en plus de place dans les comportements d'achats et dans les modes de vie.

Mobilisation des acteurs du territoire et sensibilisation

Journée Développement Durable « Nettoyons le Thouet 2018 »

En partenariat avec E.Leclerc, MacDonald's Saumur, Saumur agglompropreté et les associations locales (Saumur Rando, le Roseau Saumurois, le Jeanne d'Arc Saumur Plongée (JASP), la LPO, le Club de Canoë de Montreuil-Bellay, le CAP's), la Communauté d'Agglomération a renouvelé cet événement afin de sensibiliser le public sur les thématiques des déchets et de la biodiversité du Thouet.

155 participants

10 secteurs autour de Saumur et 1 secteur à Montreuil-Bellay ont été définis pour le ramassage des déchets. 135 participants à Saumur et 20 participants à Montreuil Bellay. Les associations France Terre d'Asile, la SCOPE et ADOMA ont participé activement à la journée. La nouveauté en 2018 fut la participation des

athlètes du CAP's qui ont parcouru 10 km le long du Thouet en ramassant ponctuellement les déchets repérés sur leur parcours.



Déchets collectés : 2,76 tonnes

Verre : 440 kg. Tout venant : 1320 kg. Ferraille : 1000 kg

La collecte est nettement supérieure à 2017 (1,4 tonne) et s'explique en partie par la participation plus nombreuse et le ramassage sur de nouveaux parcours.

Types de déchets : 8 caddies de supermarché, une barque, un toboggan, une mobylette, plusieurs vélos, des roues de tracteur, 12 batteries, des jouets pour enfants.... sans compter de nombreuses bouteilles de bières, canettes et autres emballages alimentaires abandonnés par des personnes peu scrupuleuses.



Sensibiliser la population à la gestion et à la réduction des déchets

Des actions de communication ont été mises en œuvre pour sensibiliser les différents publics à la prévention, à la valorisation et à la consommation durable. Ces actions concernent notamment :

- École Zéro Déchet, Commune Zéro Déchet
- Opération de sensibilisation au compostage individuel et partagé
- Ateliers de co-réparation
- Animations scolaires sur la gestion et la prévention des déchets
- Visite de sites de gestion des déchets

Tourisme durable

Contribuer à la promotion touristique du territoire

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est dotée d'un nouvel outil pour assurer la promotion du territoire. Dans une logique d'optimisation et de mobilisation des moyens financiers, une Société Publique Locale (**SPL Saumur Val de Loire Tourisme**) a ainsi été créée pour mettre en place, à l'échelle du nouveau territoire, la stratégie de développement économique touristique définie par l'ensemble des élus.

Développement économique

Soutien aux investissements des entreprises

Un dispositif « aide à l'immobilier des entreprises » a été adopté en juin 2018. Il vise à soutenir les projets d'acquisition et de réhabilitation des locaux existants. Pour être éligible, l'entreprise doit prendre en compte la performance énergétique.

Une enveloppe de 300 000 € pour 2018 a été votée à cet effet.

Ecologie industrielle

Dans le cadre de la TRIA, les chambres consulaires départementales œuvrent à mettre en place, dans des territoires pilotes, des actions d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Découlant du concept d'économie circulaire, l'EIT vise à identifier des synergies entre les entreprises afin que celles-ci échangent ou mutualisent des ressources et réalisent ainsi des économies.

Sur la base du réseau d'entrepreneurs douessins, et à la demande du SMITOM Sud-saumurois, une action d'EIT a été lancée fin 2016. Un état des lieux des flux (déchets, RH, énergie, contrats de services...) a été réalisé grâce à une centaine d'entretiens individuels. Lors de la restitution de cet état des lieux, les chefs d'entreprises ont pu échanger et identifier les actions prioritaires dont certaines ont été mises en œuvre : échanges de palettes, nouveaux apports dans un méthaniseur voisin, mutualisation de compétences RH.... Au bout de 2 ans, on a pu observer 43 000€ d'économies apportées aux entreprises (dont 42K€ par l'ADECC), 17,6T de déchets mieux valorisés, et 14 synergies effectives rien que pour ce secteur.

Le service développement économique de l'agglomération sert d'interface et de facilitateur pour la mise en place de ces actions avec pour ambition de développer ces actions sur d'autres secteurs au cours des 5 prochaines années.

Projet Alimentaire Territorial

Le Projet alimentaire de territoire (PAT) a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits-courts ou les produits locaux dans les restaurants scolaires et d'entreprises. Issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui encourage leurs développements depuis 2014, il est élaboré de manière collective à l'initiative des acteurs du territoire : collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens... Il répond aux objectifs du Programme national pour l'alimentation et du Plan régional d'agriculture durable (PRAD).

L'élaboration du Projet Alimentaire Territorial Saumur-Val-de-Loire vise à co-construire avec les partenaires du territoire, les agriculteurs et les citoyens une stratégie de territoire partagée par tous. Dans la droite lignée des actions déjà menées depuis 2014 au sein de la collectivité, un plan d'action sera rédigé, articulé autour de six champs d'intervention :

- **Économie du territoire et filières** : développer l'économie de proximité, améliorer la qualité dans les filières courtes et longues, développer et favoriser l'emploi...
- **Urbanisme et aménagement** : protéger le foncier agricole, l'économie locale...
- **Environnement** : énergie et climat, lutter contre le gaspillage alimentaire, développement de l'agroécologie.

- **Social** : permettre l'accessibilité alimentaire de qualité au plus grand nombre, aider les initiatives citoyennes...
- **Nutrition santé** : éduquer à l'alimentation à travers, entre autres, la restauration collective...
- **Culture et tourisme** : promouvoir les produits locaux à travers le patrimoine agricole et viticole, les hébergements ruraux...

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Située au carrefour de l'Indre et Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, la Communauté d'Agglomération est idéalement située au cœur des grands axes de communication. Elle reste néanmoins un territoire rural, éloignée des pôles urbains et des services associés « *La particularité géographique de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, son inter-régionalité, doit donc devenir sa force : pour mieux porter le développement local au profit de ses habitants et de sa société⁴* ».

Cohésion géographique territoriale

Mise en place d'un nouvel outil cartographique.

Application web accessible aux services de la Communauté d'Agglomération et aux communes membres

Le service Système d'Information Géographique (SIG) existe depuis 10 ans. Il a évolué vers le web afin d'être plus accessible aux services et aux communes de la Communauté d'Agglomération.

Le service rendu s'oriente de plus en plus vers les communes afin de leur apporter des outils de gestion, d'aides aux décisions. Les communes font remonter leurs besoins. Les réponses apportées sont directement mises à leur disposition dans l'application de consultation des données cartographiques.

Favoriser l'accès au logement pour tous

Conseiller et accompagner le logement

Le pôle Habitat de l'agglomération accueille au sein d'un espace unique et référencé des permanences d'information gratuites à destination des saumurois :

- La permanence hebdomadaire de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 49) pour les questions juridiques, fiscales et financières. La consultation de cette permanence reste soutenue et constante.

Les thèmes abordés sont majoritairement : les rapports locatifs (82%), l'amélioration (28%), le financement accession (16%).

- La permanence de l'Espace Info Énergie animée par l'association Alisée (Energie renouvelable et maîtrise de l'énergie). Les problématiques d'isolation et de chauffage restent majoritaires dans les demandes exprimées et les conseils techniques.
- Les permanences des OPAH

Accompagner le logement social

Depuis 2009, l'agglomération soutient l'offre de logements à coût maîtrisé en finançant des opérations nouvelles et les travaux d'amélioration thermique du parc social existant sous critères d'éco-conditionnalité.

Proposer une solution d'hébergement chez l'habitant

L'activité d'intermédiation proposée par le pôle habitat a pour objectif la mise en relation entre des hébergeants qui proposent des chambres de leur résidence principale et des jeunes de 16 à 30 ans inscrits dans un parcours de formation dont la fréquence et la durée nécessitent de trouver une solution, rapide, souple et modulable.

Pour faire face à l'évolution des besoins spécifiques des apprentis en alternance, il est nécessaire de communiquer régulièrement sur le dispositif afin d'élargir le listing des hébergeants. Le référencement d'un nouvel hébergeant s'effectue suite à une visite de l'hébergement par le pôle habitat pour en vérifier la décence et après l'acceptation par l'hébergeant de demander au jeune, un forfait charges de 45 € maximum par semaine d'occupation et d'accueillir le jeune sur une durée de 16 semaines continue ou discontinue maximum.

La mise en relation se traduit par une prise de contact entre l'hébergeant et le jeune qui se concrétise via des formalités administratives. Les conditions d'hébergement sont définies dans une convention, l'occupation de l'hébergement fait l'objet d'un règlement d'accueil et enfin les relations hébergeant -hébergé – pôle habitat sont spécifiées dans une charte. Ces formalités administratives sont gérées par le pôle habitat afin de simplifier les démarches tant pour les hébergeants que pour les hébergés.

L'action permet de proposer une intermédiation tout au long de l'occupation de l'hébergement en cas de difficulté de cohabitation par exemple.

Ce dispositif subventionné par le département, est une réponse complémentaire à la résidence étudiante Rabelais et au Foyer de Jeunes Travailleurs de Saumur qui permet l'enregistrement de 30 demandes et de 15 mises en relation en moyenne sur une année.

Cette action s'inscrit aussi dans le cadre d'un réseau local d'acteurs du logement jeunes. Au-delà de l'offre de l'hébergement, des permanences AIO (Accueil, Information, Orientation) assurée par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale sont proposées chaque mercredi sur rendez-vous au Foyer de Jeunes Travailleurs de Saumur. Ce dispositif destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, apporte une réponse de la recherche, à l'entrée, à la gestion, au maintien jusqu'à la sortie du logement.

Ce dispositif co-financé à 50% par l'Agglomération et à 50 % par le département, permet d'accueillir en moyenne 140 jeunes sur une année.

Mise en œuvre du Plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le PDALHP a pour objectif de définir les mesures destinées à permettre aux ménages éprouvant des difficultés :

- d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir ;
- de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Ces mesures se concrétisent par l'octroi d'aides financières attribuées sous forme de dons ou de prêt et, par la mise en œuvre d'accompagnements spécifiquement liés au logement.

Sur ce dernier point, le pôle habitat propose un service d'intermédiation locative aux ménages modestes. Cette action a pour but de faciliter l'accès de ces ménages au parc privé conventionné très social réhabilité et énergétiquement économe. Ce dispositif subventionné par le Département est une réponse complémentaire au parc public et au parc privé classique.

Ces mesures sont intégrées dans le règlement du FSL (Fond de Solidarité Logement). Le FLS est financé par le Département, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, d'eau et de services téléphoniques.

Favoriser l'hébergement temporaire et d'urgence

Cette action a pour but de faciliter les conditions d'hébergement temporaire des personnes relevant du PDALPD et d'apporter une réponse en logement d'urgence couvrant l'ensemble du territoire en contribuant :

- au maintien d'un parc logement en état de décence comme réponse d'hébergement,
- en valorisant un parc existant,
- en faisant appel à des associations locales pour la réalisation des travaux.

Accompagnement financier au maintien d'un parc logement temporaire en état de décence.

Accompagnement technique et financier à l'ingénierie de projet.

- En 2018, maintien du soutien financier de l'Agglomération.

Mixité sociale

Conférence Intercommunale Logement

La loi ALUR et loi Ville prévoient que tout EPCI disposant d'un PLH approuvé et d'un quartier prioritaire ville, devienne chef de file dans l'attribution et la gestion des logements sociaux. A ce titre, la conférence intercommunale du logement créée 2015, s'est réunie en plénière en juin 2016 afin de définir une programmation des travaux à réaliser.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a renforcé l'implication de l'EPCI dans la politique d'attribution des logements sociaux en définissant des objectifs chiffrés et territorialisés et en instaurant un nouvel indicateur « le quartile de ressources » pour identifier les ménages économiquement fragiles. Ces objectifs sont définis dans la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) validée en Conférence Intercommunale du Logement le 30 novembre 2017. La convention prévoit :

- Réaliser 30 % d'attributions, hors quartier prioritaire politique de la ville, au profit des ménages du 1^{er} quartile à 10 ans sur les communes de Varrains et Distré du pôle de Saumur et à 15 ans sur les pôles d'équilibre
- Réaliser 50 % d'attributions, dans le quartier prioritaire politique de la ville, au profit des ménages des autres quartiles de ressources à 5 ans en lien avec les interventions prévues dans le cadre du programme de rénovation urbaine 2.
- Pas d'objectif chiffré d'attribution au profit des ménages prioritaires au sens du DALO (Droit au Logement Opposable) et du CCH (Code de Construction et de l'Habitation). Les situations sont traitées en direct par les bailleurs sans recours à la commission Ad hoc.

Étudier la sédentarisation des gens du voyage

En 2018, les animations santé en lien avec l'opérateur social départemental se sont poursuivies sur les aires d'accueil.

Les animations « sensibilisation à la scolarisation » se sont aussi poursuivies avec la présence de 2 bénévoles qui en proposent aux enfants de 3-6 ans non scolarisés. Elles proposent, chaque mardi, un atelier de découverte de la culture sur la base du livre, des règles de vie en groupe sur la base du jeu et le développement de capacités manuelles sur la base de bricolages.

En 2018, l'Agglomération a lancé les travaux d'élaboration du deuxième Programme d'accueil et d'animations 2018-2023.

Coordination du contrat Enfance-Jeunesse (CEJ)

Le contrat Enfance-Jeunesse contribue au développement et au maintien de l'offre d'accueil destiné aux enfants (crèches, haltes garderies, multi accueils, Relais assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement) et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus (foyer et accueil jeunes).

La Communauté d'Agglomération le coordonne, montrant bien la nécessité de mener la réflexion sur l'offre d'accueil à l'échelle intercommunale. Chaque commune reste gestionnaire et décisionnaire pour l'évolution de ses structures. Un nouveau contrat d'objectifs et de financement a été signé avec la CAF pour la période 2015-2018.

Ce Contrat Enfance Jeunesse a pour objectifs de :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires que sont la CAF, l'Agglomération et les communes de l'Agglomération ;
- Mutualiser certaines actions.

A la fin de l'année 2018, se pose la question des conditions de renouvellement du contrat de l'ancien EPCI Loire Développement auquel la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire fait partie.

En effet, quatre CEJ coexistent sur le territoire, avec des échéances contractuelles différentes :

- CEJ Loire Développement (2015-2018)
- CEJ Communauté de communes du Gennois (2015-2018)
- CEJ Communauté de communes Loire-Longué (2016-2019)
- CEJ Doué-en-Anjou, Louresse, Denezé, les Ulmes (2017-2020)

Quelle que soit l'échelle du prochain contrat, l'objectif est de faire émerger une lecture globale des équipements enfance et jeunesse du territoire communautaire.

Coordination du Contrat Local de Santé (CLS)

Définition : Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil créé par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Ce contrat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité ou un groupement de collectivités prévoit la réalisation d'actions et de projets, tels que lutter contre la désertification médicale, répondre au vieillissement de la population, améliorer le bien-être des adolescents, favoriser l'accès au soin des publics précaires...

Durée : Un Contrat Local de Santé est conclu pour une durée de trois ans avec une évaluation annuelle. Le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire a été signé en décembre 2015 et prendra donc fin en décembre 2018.

Les objectifs :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- proposer une offre de santé de proximité, au plus près des problématiques du territoire et de ses habitants.

Les priorités définies dans ce contrat ainsi que les actions qui en découlent ont été élaborées en partenariat avec la population locale, les élus, les professionnels de santé, les établissements de santé, ainsi que tous les acteurs et associations des secteurs sanitaire et médico-social. Les axes retenus portent sur :

- l'accès aux soins : maison et pôle pluridisciplinaire de santé, réseaux de professionnels...
- l'accès aux droits : connaissance des droits en santé, aide à la prise en charge médicale des populations précaires...
- la santé mentale : soutien à la création d'une maison des adolescents, aide au repérage précoce des personnes en souffrance psychique...
- l'éducation et la promotion de la santé : actions de prévention, dynamique sport santé...

Politique de la ville

Le contrat de ville, en cours jusqu'en 2020, a vocation à soutenir des associations et des services publics proposant des actions collectives au profit des habitants du quartier prioritaire, dans des champs variés : santé, culture, emploi.

Le programme de réussite éducative, porté par la Ville de Saumur, propose des accompagnements individuels pour les enfants scolarisés éprouvant des difficultés de tout ordre.

Enfin, le volet rénovation urbaine est porté par la Communauté d'Agglomération, en lien étroit avec les maîtres d'ouvrage que sont Saumur Habitat et la Ville de Saumur.

Unis Cité

La Communauté d'Agglomération a porté le projet de création d'une antenne saumuroise sur le principe suivant :

« L'association Unis-Cité propose un véritable engagement pour la solidarité locale qui permet de contribuer à l'émergence d'une société d'individus plus responsables, solidaires et respectueux des différences. »

Ce sont 20 volontaires qui ont effectué leur service civique à Saumur pour la période octobre 2017 – juin 2018. Ils sont intervenus dans les domaines de la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, la mise en place de liens intergénérationnels, ou encore des interventions autour du handicap ou de la santé.

Le soutien au fonctionnement de l'antenne saumuroise de l'association Unis Cité dans le cadre du Service Civique est réalisé à hauteur de 29 132 euros.



Économie sociale et solidaire

Agir pour les publics éloignés de l'emploi

La Communauté d'Agglomération a poursuivi son accompagnement financier en 2018 :

- En faveur des publics les plus éloignés de l'emploi à hauteur de 205 269 € dans le cadre des chantiers d'insertion et 171 568€ en faveur de la mission locale.
- Soutien les actions de la Maison de l'Emploi, à laquelle est versée une cotisation annuelle de 56 000 € ;

Le financement de la Maison de l'Emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou soutient la réalisation d'un plan d'actions se déclinant selon 2 axes :

- Participation à l'anticipation des mutations économiques,
- Contribution au développement de l'emploi local,

L'enveloppe attribuée au Contrat de Ville est de 50 000€ pour les actions d'insertion.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'aménagement du territoire, la qualité des services à la population, le contexte économique local, le cadre de vie sont autant de levier à l'attractivité du territoire. Alors que la Ville de Saumur accueille une population vieillissante et en baisse, les communes périphériques rurales gagnent des habitants. Cela signifie que les besoins en termes d'habitat, de transports et de qualité de vie évoluent. Le territoire doit s'adapter aux nouveaux besoins et offrir un cadre de vie permettant autant que possible l'épanouissement de tous.

Le cadre de vie

Les actions d'intégration paysagère des différents projets de construction menés par la Communauté d'Agglomération participent à améliorer le cadre de vie, cités dans les autres paragraphes de ce document, au titre des bénéfices environnementaux notamment, certains projets tels que la pépinière expérimentale, les études d'intégration de la station d'épuration de la cote ou de l'usine de l'eau participent à l'amélioration du cadre de vie.

D'une manière générale, l'accès aux services relevant des compétences communautaires comme les transports, l'alimentation en eau de qualité, la préservation des espaces naturels permettent de profiter au mieux du cadre exceptionnel de la vallée de la Loire. Sans tomber dans la sanctuarisation des espaces et des édifices à forte valeur patrimoniale, le maintien et la préservation de cet héritage historique est un atout.

Activités économiques et emploi

Le plan d'actions en faveur de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprises, est porté par la maison de l'emploi Saumur Loire vallée d'Anjou, et dont SAUMUR agglo est membre financeur.

Formations

• **Projet Immobilier Campus de Saumur :**

Dans le cadre des axes définis dans le champ de l'économie il s'agit notamment de conforter les bénéfices des services et du résidentiel par une ouverture sur l'économie de l'intelligence.

Le SCOT entend conforter la formation supérieure en mettant en avant des programmes phares, tous sur la capital saumuroise dont :

- le campus de Saumur, antenne de l'Université d'Angers dont l'équipement doit répondre aux développements attendus des formations,
- L'institut en soins infirmiers, dont le lien avec le centre hospitalier doit être consolidé,
- Les Compagnons du Devoir (atelier tailleurs de pierre)

Fort d'un constat sur les besoins et les ambitions d'un territoire et considérant la formation comme une ressource nécessaire pour l'accès à l'emploi, la possibilité de concevoir le redéploiement des formations dans une logique de parcours de Bac à Bac+3, le projet d'un « espace commun de formations partagées » par les multiples acteurs de la formation prend tout son sens.

La construction de ce Pôle Mutualisé répond aussi à un besoin de rationalisation des coûts d'investissement des fonds publics et des coûts de fonctionnement. La conception des ouvrages et des choix techniques doivent ainsi présenter les meilleures performances avec le souci de privilégier la maintenance interne à l'établissement.

La Région, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, doit livrer le Pôle de formations pour la rentrée universitaire 2020. Le coût du projet s'élève à 11 millions d'euros. Le plan de financement, prévoit un co-financement avec la Communauté d'Agglomération de Saumur et l'Etat (CPER) et la Région. Saumur Val de Loire participe à hauteur de 3 463 771 euros.

❖ Visuels de l'opération



Reconquérir les friches industrielles

Le service économique de la communauté d'agglomération poursuit son action visant à reprendre les friches industrielles existantes sur les zones d'activités communautaires afin d'y installer à nouveau de l'activité économique, et en mettant en relation l'offre et la demande.

Dans ce cadre, une parcelle de 8300 m² sur le secteur de la Croix verte à Saumur sera réhabilitée pour y accueillir le futur pôle de formation du saumurois. Des travaux de désamiantage / démolition des bâtiments existants dépollution du site ont été engagés en 2018 à hauteur de 153 000 €.



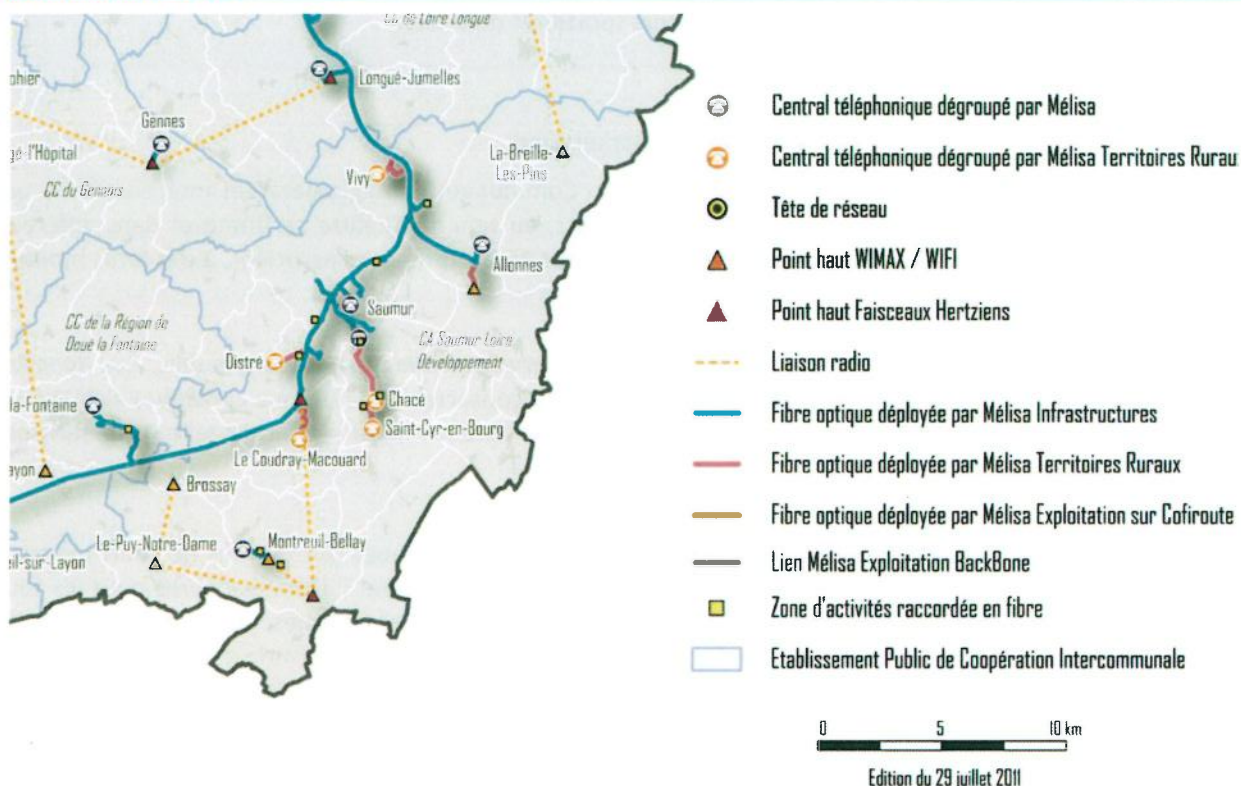
Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la valorisation des terrains des zones d'activités non urbanisés. Cela concourt à maintenir la dynamique sur les zones d'activité existantes par l'optimisation des terrains et à limiter la consommation de foncier agricole.

Construire des usines/ateliers relais

Les derniers ateliers et usines relais livrés sur la zone de la Ronde disposent d'une isolation renforcée pour la zone atelier (130 mm d'isolant avec bardage double peau).

Des pompes à chaleur ont été installées pour chauffer la zone sociale des ateliers et usines relais.

Développer l'accès au Très Haut Débit



Cartographie du réseau des infrastructures Haut Débit et Très Haut Débit sur le territoire de SAUMUR agglo

Source : www.melisa.fr

Les Zones d'Activité de la Communauté d'Agglomération de Saumur sont desservies en Très Haut Débit grâce à un linéaire de près de 60 km de fibre optique. Les différents centres téléphoniques et points hauts Wifi ou hertziens assurent une bonne couverture du territoire urbanisé. La couverture d'accès à Internet est l'un des enjeux principaux du développement du territoire.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

La mission « Handicap-Accessibilité » de la Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans les travaux de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), des voiries et des équipements communautaires selon leurs besoins.

Le service Aménagement des ZA et ingénierie va engager avec les services concernés une assistance pour la rédaction des registres d'accessibilité rendus obligatoire depuis le 30 septembre 2017 dans les équipements recevant du public.

Accessibilité et Habitat

Dans le cadre des OPAH, de nombreux propriétaires ont bénéficié d'aides pour adapter leur logement.

Accès aux activités culturelles et de loisirs

La Communauté d'Agglomération a en charge les 3 médiathèques de Saumur, Montreuil Bellay et Doué-en-Anjou, le Théâtre Le Dôme à Saumur et 8 équipements sportifs et de loisirs.

Favoriser le maillage culturel sur l'ensemble de l'agglomération

Chaque année, la Direction des Affaires Culturelles de la Communauté d'Agglomération met en œuvre une programmation de qualité, à destination de tous les publics, au sein du Théâtre Le Dôme et dans différents lieux du territoire, des 3 médiathèques communautaires et des 16 bibliothèques associées, à des tarifs modulés et accessibles à tous les publics.

- A ce jour, c'est près de 70 spectacles et 3 festivals (*Mômes en Folie* pour le jeune public, *Aux Ranc'Arts des Bambins* pour le très jeune public, *La Folle Journée* consacrée à la musique classique) ainsi qu'une série de *Lundis du Jazz* décentralisés, qui permettent de faire rayonner la vie culturelle sur le territoire de l'agglomération.
- Dans le réseau des bibliothèques L'IMAGIN'R, ce sont des ciné-mômes (projections de court-métrages pour le très jeune public), le dispositif Mots et Frimousses favorisant l'accès aux livres pour les tout-petits, le Printemps des Poètes dédié à la poésie sous toutes ses formes, des actions culturelles régulières (Contes et histoires pour enfants ; les cafés du samedi matin, causerie gourmande autour de coups de cœur littéraires, cinématographiques, numériques et musicaux : pour adultes, ados), l'organisation du « mois du film documentaire »...



Créé en 2003, le festival jeune public
« *Mômes en folie* »
propose à des tarifs accessibles
des spectacles de qualité
pour petits et grands.

Contribuer au développement en milieu rural

La Communauté d'Agglomération de Saumur accompagne des actions et la diffusion de spectacles associées à divers dispositifs de médiation culturelle au sein d'équipements habituellement non dédiés à la culture sur le territoire telle que les « *Lundis du Jazz* » ou encore des événements dans le cadre de l'École du Spectateur.

Considérant le fait que la maîtrise de la lecture constitue un moyen privilégié d'appropriation du savoir, de lutte contre l'échec scolaire et d'exercice plein et entier de la citoyenneté, il est apparu comme primordial que des actions de promotion de la lecture publique se développent sous des formes diverses de médiation.

Favoriser les pratiques culturelles intergénérationnelles

- Encourager les pratiques amateurs intergénérationnelles dans le domaine du théâtre et des arts plastiques, c'est l'objet des stages mis en place au sein du Dôme par la Direction des Affaires Culturelles. Ils sont ouverts à tous à partir de 15 ans et sont animés par des professionnels, le plus souvent sur 2 jours (samedi et dimanche).
- Introduire le livre et les formes artistiques dès le plus jeune âge et valoriser la narrativité dans l'interaction parents-bébé permettent de réduire les inégalités sociales, encouragent les tout-petits dans la communication et favorisent la découverte de leur environnement. Le projet « Mots et Frimousses », subventionné par la DRAC des Pays de la Loire, est considéré comme une action prioritaire pour la lutte contre l'illettrisme sur le territoire du saumurois. C'est la raison pour laquelle une action sur la lecture pour les tout-petits est engagée depuis 6 ans sur l'agglomération. Ce territoire présente des atouts certains en terme de maillage : de nombreux partenaires y sont implantés et travaillent aussi sur cet axe qualitatif de l'accès aux livres et à l'art : RAM, crèches, multi accueil, centres sociaux, CAF, École d'Art de Saumur.

Soutien aux manifestations culturelles associatives ou communales sur le territoire de l'Agglo

- Contribuer financièrement sous forme de subventions pour un montant en 2018 de 33 590 €.
- Mise à disposition des espaces du Théâtre le Dôme (équipements en ordre de marche, personnels, communication, ...) pour un montant 2018 supérieur à 120 000 €.

Permettre la découverte des lieux patrimoniaux à caractère culturel du territoire

- Organisation des Journées Européennes du Patrimoine, moment fort chaque rentrée depuis de nombreuses années, ces visites n'ont pu avoir lieu en 2018 en raison d'un dégât des eaux survenu au Dôme le 5 septembre 2018.
- Visites commentées du Théâtre Le Dôme. En 2018, une soixantaine de visites ont été réalisées soit la présence d'environ 1200 visiteurs.

Contribuer à valoriser les pratiques amateurs culturelles

- Répertorier les pratiques amateurs collectives du territoire afin de travailler en réseau
- Proposer des stages spécialisés encadrés par des professionnels, à destination des responsables culturels associatifs (Stages de théâtre, d'arts plastiques, de clown de théâtre...).
- Contribuer à la production d'événements fédérateurs sur le territoire. Dans le cadre des festivals, les pratiques amateurs sont intégrées, au cas par cas, à la programmation officielle.

Contribuer à la valorisation des créations artistiques des professionnels du territoire

- Encourager les artistes professionnels du territoire en accueillant leurs œuvres (spectacles ou arts plastiques) dans le cadre d'événements officiels, ou en partenariat, ou via la création d'une résidence d'auteur.
- Organisation de 10 expositions officielles au sein des galeries Loire et Molière du Dôme.

Toucher les publics éloignés ou empêchés de la culture

En favorisant les partenariats avec les dispositifs déjà existants de l'Agglomération de Saumur, du Département et de la Région, ces projets ont pour but de permettre l'accès à la culture à des publics soit éloignés géographiquement des lieux culturels, soit en difficultés sociale et culturelle à l'aide d'invitations, de transports, de médiation et d'accompagnement physique sur les lieux de création et de diffusion.

Pour ce faire, en 2018 ont été poursuivis le partenariat avec le Programme de Réussite Éducative, le dispositif Région/Rectorat « parcours théâtre » et la Charte Culture et Solidarité de la Région.

De plus, depuis 2015, un travail particulier s'est engagé en direction des publics sourds et malentendants en partenariat notamment avec les associations de la région et de l'International Visual Theatre de Paris dirigé par Emmanuelle LABORIT.

La Communauté d'Agglomération encourage par ailleurs la lecture auprès des personnes âgées afin de permettre le maintien des fonctions psycho-cognitives. La visite dans les chambres d'une personne extérieure

au service est un lien fort avec le reste du monde et est aussi voire même plus importante que l'activité de lecture. La lecture devient un support pour nouer une relation. Un service de dépôt de livre en gros caractères a été mis en place auprès des résidents de maisons de retraite et des foyers logement du territoire.

Schéma de développement de la Lecture Publique

La lecture publique a été considérée comme un enjeu majeur du développement. Pour cette raison elle a été reconnue d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2002 en intégrant les deux équipements phares : les médiathèques de Saumur et de Montreuil-Bellay.

En janvier 2017, la naissance de la nouvelle Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est accompagnée d'une volonté renouvelée de donner à la lecture publique une place importante. Un nouveau schéma de développement de la lecture publique a été élaboré, reposant sur 3 médiathèques existantes (Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou), des projets de médiathèques à Longué et sur le pôle Gennes/Les Rosiers sur Loire, ainsi qu'un nombre croissant de bibliothèques associées et rurales s'ajoutant à celles déjà fédérées dans le réseau sous sa forme précédente.

Ce schéma de développement de la lecture publique à l'échelle communautaire est élaboré en association étroite avec les partenaires institutionnels (État et Département).

8 équipements sportifs et de loisirs

La Direction des Politiques Sportives (DPS) est chargée de la mise en œuvre de politiques sportives, éducatives et sociales au sein de la Communauté d'agglomération. Elle gère les moyens humains, techniques et financiers pour les 8 piscines de l'agglomération (3 piscines ouvertes à l'année et 5 piscines estivales), la salle de gymnastique « Gym agglo » et le stade d'athlétisme d'Offard.

En 2017, 217 000 entrées ont été comptabilisées dans les piscines du territoire.

L'Agglomération a également pour compétence de développer le « savoir nager » dans l'ensemble des écoles des 47 communes du territoire. A cet effet, les élèves de cycle 1, 2, et 3 de 89 écoles du territoire ainsi que des 6^{ème} et certains 5^{èmes} sont pris en charge par la Collectivité (séances de natation et transport). En 2017, 6273 élèves du primaire et environ 2 000 collégiens ont bénéficié du service.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des Politiques Sportives sur le territoire, la collectivité construit des projets en lien avec le Sport et la Santé.

Partie 2

Le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité

La continuité du service public en cas d'inondation

Suite à l'accompagnement par l'Établissement Public Loire (EPL), dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature III (2007-2013), la Communauté d'Agglomération de Saumur est l'une des 15 collectivités actuellement engagées dans la réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour une crue de la Loire. Il s'agit de garantir la continuité des services communautaires en cas d'inondation majeure sur le territoire. En effet, 27 des 58 bâtiments communautaires sont situés en zone inondable. Il est donc essentiel de définir les procédures de préservation des équipements et des ressources humaines afin de limiter les coûts de suspension de l'activité en cas de crise.

Au-delà de l'obligation constitutionnelle de continuité d'activité du service du service public, cette démarche se veut exemplaire pour les entreprises du territoire.

Les Marchés Publics

Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

14 000 heures en 2018

Dans la mesure du possible, les services de la Communauté d'Agglomération intègrent des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics pour répondre à leurs besoins.

A ce jour, près de 11 000 heures de travail ont été dédiées à l'insertion pour les marchés en cours, on devrait atteindre 14 000 heures à la fin de l'année 2018.

Cela permet à 94 personnes de bénéficier actuellement d'un contrat de travail au titre de 10 opérations différentes menées par la Communauté d'Agglomération (arrachage de la jussie, travaux de voirie, travaux réseaux eau-assainissement, entretien circuit de randonnées, entretien espaces verts, ...).

A l'heure actuelle, les principaux bénéficiaires du dispositif sont les jeunes de moins de 26 ans (42 jeunes), les bénéficiaires du RSA (25 BRSA), les demandeurs d'emploi de longue durée (25 DELD) et des travailleurs handicapés. 94 % des personnes ont un niveau de qualification VI et V.

La gestion du patrimoine de la collectivité

Gestion des consommations énergétiques

Eclairage public

Afin d'optimiser les dépenses énergétiques sur les zones d'activités et les équipements communautaires, la compétence éclairage public a été transféré au SIEMML. Ce transfert comprend :

- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs sur le réseau d'éclairage public de la Communauté d'agglomération
 - ✓ Des travaux ont été réalisés sur la ZA du Champ Blanchard à Distré : déplacement de deux candélabres et réseaux pour les enseignes Joué Club et Socoo'c : 2 414 euros
 - ✓ Des travaux sont prévus pour l'aménagement de la ZA du Grand Bois à Allonnes : 27 500 euros
- l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération pour la mise en place de programmes de rénovation destinés à maîtriser la consommation électrique, engendrer des économies budgétaires et remettre aux normes les équipements.

Des travaux sont à programmer sur les équipements suivants : (chiffrage en cours ; le budget alloué pour ces opérations est de 60 000 euros /an pour 2018 et 2019)

- ✓ ZA La Croix Saint Marc à Doué la Fontaine
 - ✓ ZA Le Pas de la Biche au Coudray-Macouard
 - ✓ ZA de Méron à Montreuil Bellay
 - ✓ La voie ferrée sur l'ITE de Méron (étude en cours sur la pose de luminaires LED)
- La réalisation des travaux de maintenance préventive et curative des différents équipements qui composent le réseau d'éclairage:
 - ✓ Maintenance curative:
 - dépannages du réseau à la demande de la Communauté d'Agglomération : 5136 euros
 - réparation de matériel hors service ou accidenté remplacé par du matériel neuf sur les équipements suivants : ZA de Méron sur Montreuil Bellay, ZA du Clos Bonnet, ZA de Chacé, ZA la Métairie à Longué Jumelles. Le chiffrage est en cours.
 - ✓ Maintenance préventive obligatoire
- qui consiste une fois par an à entretenir le parc d'éclairage public, y compris le nettoyage du point lumineux et le remplacement de la source de lumière (relamping d'un quart des lanternes du parc). Elle est accompagnée d'une visite de contrôle réalisée par un bureau de contrôle agréé. Pour 2018, son cout s'élève à 9126 euros.

Concernant l'éclairage des aires d'accueil des gens du voyage :

En 2018, l'opération de mise en œuvre d'un éclairage solaire des terrains des gens du voyage a été réalisée sur les aires de Longué Jumelles, St Philbert du peuple et Les Rosiers sur Loire (2017 : Brain et Vivy, pour expérimentation à Distré en 2016). L'objectif est de généraliser cette opération en 2019 sur les 3 derniers terrains, pour à terme ne plus avoir de facture Edf pour l'éclairage public , ni de maintenance.

En 2017, tous les éclairages des usagers de Brain ont été changés en ampoule led et permettent de diviser par 10 la facture éclairage. Cette année, l'éclairage des 8 autres terrains ont aussi été modifiés.

Gestion des consommations d'eau sur les terrains des gens du voyage

En 2018, des travaux importants ont été menés sur le terrain des gens des voyages de Doué en Anjou. Les WC « à la turc » ont été remplacés par des WC classiques, avec chasse d'eau double bouton. Cela apporte ainsi un meilleur confort de l'usager, un gain en eau et le réseau est moins encombré par divers détritux. Ces modifications seront poursuivies sur les autres terrains en 2019 (Brain, Distré, Vivy) et 2020 (Saumur, Montreuil Bellay).

Equipement informatique

Le service informatique est attentif aux consommations des outils informatiques. Les ordinateurs achetés en 2018 consomment 3 fois moins qu'auparavant (35 KW/an au lieu de 109 KW/an) à performance équivalente.

Dépenses eau-énergie-gaz

D'importants travaux visant à réduire la consommation des fluides et d'énergie ont été initiés ou réalisés sur les équipements communautaires de la Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.

Ces travaux ont porté sur les installations techniques de traitement d'eau de la piscine de Val de Thouet (mise en place de déchloramineurs) et de mise en place d'un éclairage led. Un diagnostic thermique dynamique a également été réalisé sur la médiathèque de Saumur fin 2018 afin de préciser le programme des travaux de rénovation énergétique qui sera lancé en 2019/2020 pour ce bâtiment. Enfin, la médiathèque de Doué fera l'objet de travaux avec la mise en place d'une pompe à chaleur en remplacement des convecteurs électriques, le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en place d'une isolation thermique renforcée.

Pour 2018, les dépenses concernant les fluides pour les bâtiments communautaires sont estimées à :

Eau	204 500 €
Electricité	592 300 €
Gaz	157 600 €
Chauffage urbain	110 000 €
Gaz stockable	49 000 €
Combustible	48 000 €
TOTAL	1 161 400 €

Gestion des déplacements

Les agents de la Communauté d'Agglomération de Saumur optent pour le covoiturage ou le train pour leurs déplacements professionnels, et ce dans la mesure du possible.

Le siège de la Communauté d'Agglomération et le site « quai Carnot » sont équipés d'un vélo avec assistance électrique pour les déplacements entre les différents sites communautaires.

Dématérialisation

2017 et 2018 ont été marquées par plusieurs dématérialisations qui vont permettre de réaliser d'importantes économies de papier :

- Envois des convocations (commission, bureau, conseil communautaire)
- Gestion du courrier : transmission via kolok
- Marchés publics : circuit de validation dématérialisé et télétransmission des documents au contrôle de légalité

Partie 3 Les perspectives 2019

Pour les prochaines années, les élus et les services, avec leurs différents partenaires, vont s'attacher à ce que le territoire Saumur val de Loire soit un territoire impliqué :

dans la transition énergétique

- Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial qui sera la véritable feuille de route environnementale du territoire
- Lancer la démarche « Cit'ergie » en partenariat avec la ville de Saumur
- Favoriser la transition énergétique locale
- Poursuivre le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le site du Champ du Liveau à Montreuil Bellay
- Fédérer et soutenir les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque, usine méthanisation, éolien, etc)
- Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable
- poursuivre un programme de rénovation énergétique des bâtiments communautaires (médiathèque de Saumur, salle de gym agglo, ...)
- Réduire / optimiser les consommations des fluides, notamment pour les centres aquatiques
- poursuivre le programme de modernisation de l'éclairage public des zones d'activités d'intérêt communautaire
- poursuivre l'acquisition de vélos électriques dans le cadre du dispositif Avaé
- poursuivre le renouvellement du parc des véhicules de l'agglo avec l'acquisition de véhicules hybrides, électriques et gnv
- Soutenir la création d'une station-service bioGNV à Saumur

dans l'économie circulaire

- Elargissement de l'action Ecologie industrielle et territoriale à de nouvelles zones d'activités
- Poursuivre le diagnostic en vue d'élaborer un Projet Alimentaire Territorial

dans la gestion des déchets

- Réduire la production de déchets, optimiser le tri et le recyclage des déchets
- Suivre le projet de centre de tri mutualisé de l'Anjou
- Harmoniser le service déchets à l'échelle de Saumur Val de Loire (actuellement 5 syndicats avec services aux usagers et tarification différents)

dans la prévention des risques

- Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Suivre les travaux de la digue domaniale de l'Authion dans le cadre du Programme Global de Fiabilisation des Dignes porté par l'Etat

- Suivre la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation Val d'Authion – Loire saumuroise
- Réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (outil de gestion de crise)
- Développer la culture du risque inondation et cavité
- Compléter la connaissance des cavités et la partager

dans la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité

- Mettre en œuvre les actions du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet (2017-2021)
- Réhabiliter les boires de la Loire, et notamment la boire du Chapeau en 2019
- Créer une association foncière pastorale pour valoriser les prairies inondables en bord de Loire
- Suivre les études de valorisation et préservation de la biodiversité, et notamment l'inventaire des zones humides

dans la formation

- Suivre la construction du pôle de Formation du Saumurois mutualisé réunissant l'antenne de l'université d'Angers, l'IFSI/FAS et les compagnons du devoirs (taille de pierre) - livraison du bâtiment attendue pour septembre 2020

eau et assainissement

- Poursuivre le programme de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour arriver à renouveler au moins 1 % du linéaire par an
- Poursuivre les travaux de sécurisation de l'approvisionnement de l'eau potable avec les travaux d'interconnexion des réseaux et la mise en œuvre des mesures de protection des différents champs captants
- Exercer les compétences eau et assainissement sur la totalité du territoire (fusion de 9 services d'eau et 15 services d'assainissement depuis le 1er janvier 2018)

